

Synthèse communale des Atlas de la Biodiversité Communale

Commune de Le Ménil

Sommaire

PARTIE 1 - Présentation du projet d'Atlas de la Biodiversité Communale 4

- 1.1 Qu'est-ce que la biodiversité ? 5
- 1.2 Pourquoi se préoccuper de la biodiversité ? 6
- 1.3 Présentation du projet d'Atlas de la Biodiversité
Communale 7

PARTIE 2 - Présentation de la commune de Le Ménil 11

- 2.1 Présentation de Le Ménil 12
- 2.2 Historique et vie économique 14
- 2.3 Evolution du paysage 15

PARTIE 3 - Animations sur la commune 18

- 3.1 Le projet scolaire 18
- 3.2 Réunions nature grand public 19
- 3.3 Comptage participatif des hirondelles 19
- 3.4 Animations en accueil périscolaire 20

PARTIE 4 - Présentation des espèces, milieux et enjeux associés 20

- 4.1 Le Ménil, territoire de biodiversité 21
- 4.2 Méthodologie 22
- 4.3 Habitats inventoriés et remarquables 24

- 4.4 Flore 29
- 4.5 Mammifères terrestres et chauves-souris 30
- 4.6 Avifaune et cortèges associés 33
- 4.7 Reptiles 38
- 4.8 Insectes 39
- 4.9 Poissons et écrevisses 43
- 4.10 Mollusques d'eau douce 44
- 4.11 Amphibiens 45
- 4.12 En bref, à l'échelle communale 47
- 4.13 Eléments de fonctionnalité et d'écologie du paysage 48

PARTIE 5 - Propositions d'actions à échelle communale 51

- 5.1 Quelques actions généralistes 51
- 5.2 Quelques actions engagées 52
- 5.3 Quelques actions à développer 54

PARTIE 6 - Annexes 54

Remerciements

Nous remercions :

L'**Office Français de la Biodiversité** qui a permis la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale sur les huit communes de la vallée.

Les **élus des communes** pour leur confiance pour la mise en œuvre du projet et leur participation.

Le **Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PnrBV)** et plus particulièrement Monsieur MICHEL, responsable du Pôle nature et biodiversité, pour la mise en œuvre du projet sur les deux années, ainsi que Monsieur GIOVANNACCI au Pôle urbanisme et aménagement pour l'assistance technique informatique.

Monsieur BOUGEL du PnrBV et la **Maison de la Nature des Vosges Saônoises** pour la mise en œuvre des projets scolaires.

La stagiaire du PnrBV au Pôle nature et biodiversité, Madame SIMEON, pour son aide dans l'analyse des données naturalistes.

Les **membres de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges** pour leur aide et leur soutien, Monsieur PEDUZZI, Président et Monsieur LAMBOLEZ, responsable général des services. Des remerciements particuliers également à l'attention de Monsieur RIGOLLET, vice-président à l'environnement, pour le suivi et la mise en œuvre du projet et à Madame THAUVIN, pour la communication.

Les **membres bénévoles et salariés des associations naturalistes** pour la réalisation des inventaires et / ou la mise à disposition de données et leur assistance technique : l'association Hirus, la Société Lorraine d'Entomologie, la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Grand-Est, le Groupe d'Etude des Mammifères de Lorraine, la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine, le Conservatoire Botanique Alsace-Lorraine, la Fédération de Pêche des Vosges, les Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Bussang, de Saint-Maurice-sur-Moselle, de Ramonchamp, de Le Ménil, l'Amicale des Pêcheurs de Ferdrupt, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, le Groupe Tétràs Vosges, le Syndicat Mixte Moselle Amont.

Les **membres du Comité de Pilotage** pour leur disponibilité et leurs réflexions pour co-construire le projet.

Les **membres des groupes de travail** pour leur investissement dans la co-construction du plan d'orientations.

Le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de la Déodatie** et plus particulièrement Madame BARRIER pour le partage de données et de connaissances.

Toutes les **personnes, associations et Club** qui ont bénévolement donné de leur temps pour animer les réunions publiques nature, les sorties nature et les temps d'échanges lors du projet : Madame et Monsieur LAMBERT, Monsieur AUBERT, Monsieur MOCKELS, Monsieur GEHIN, Madame BELLITTO, Monsieur PIERREL, Monsieur BAUMANN, Monsieur VALDENNAIRE, Monsieur KUNTZ, Monsieur

PILLIER, le Club Vosgien, la médiathèque du Thillot, la bibliothèque de Ferdrupt, l'association Chez Risson le Hérisson et tous les autres.

Les **citoyens** qui ont participé à l'inventaire participatif des hirondelles, qui se sont investis lors des réunions publiques et sorties nature.

Ont contribué à ce document :

- Rédaction – cartographie : Madame OBERBACH (Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges)
- Rédaction : Monsieur MICHEL (Parc naturel régional des Ballons des Vosges)
- Mise en forme : Madame BECKENDORF (Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges)
- Photographies : Association Hirus, site Internet Pixabay, autres

PARTIE 1 - Présentation du projet d'Atlas de la Biodiversité Communale

1.1 Qu'est-ce que la biodiversité ?

Apparu dans les années 1980, fréquemment employé, le terme de biodiversité est issu de la contraction du mot grec bios, la vie, et de diversité. Il peut sembler difficile à appréhender par sa vastitude. La biodiversité recouvre l'ensemble des êtres vivants, les milieux dans lesquels ils vivent, ainsi que les interactions entre espèces et avec leurs milieux.

En chiffres, cela donne 104 172 espèces différentes recensées en France métropolitaine (2023). 633 nouvelles espèces sont décrites annuellement. Une partie de la biodiversité du territoire reste encore à découvrir ou à redécouvrir.

La biodiversité peut être subdivisée en 3 grands niveaux :

- le niveau génétique (diversité génétique),
- le niveau des espèces (diversité spécifique),
- le niveau des écosystèmes (diversité écosystémique).

La diversité génétique

Elle correspond à la variabilité des gènes au sein d'une même espèce. Les gènes constituent une partie de l'Acide DésoxyriboNucléique (ADN), support universel de l'information génétique. Le patrimoine génétique formé par l'ensemble des gènes contribue au fonctionnement d'un organisme. Contenu dans les cellules, les gènes vont être exprimés différemment entre individus, donnant lieu à des organismes distincts bien que pouvant appartenir à la même espèce. Par exemple, les humains, quoique de la même espèce, ne sont pas tous semblables : couleurs d'yeux, de peaux, de cheveux...

La présence d'une diversité génétique au sein d'une population peut lui permettre de s'adapter à des changements des conditions du milieu dans lequel elle vit. Par exemple, certains individus résisteront mieux à une augmentation des températures, auront un meilleur taux de reproduction que d'autres membres de la même espèce. Ils transmettront ainsi leur caractère à leur descendance, lui assurant une viabilité potentiellement plus élevée. Un appauvrissement de cette diversité génétique peut donc mener à une perte de diversité plus globale.

La diversité des espèces

Elle correspond à la diversité en espèces et leur abondance relative. Une espèce est définie par Ernst Mayr (1942) comme un ensemble d'individus qui peuvent se reproduire entre eux et donner une descendance fertile. Les espèces occupent des milieux qui leurs sont propres (niches écologiques).

Les espèces ont toujours évolué au fur et à mesure des temps géologiques, certaines apparaissant, d'autres disparaissant. Cependant, l'accélération d'origine humaine du rythme de disparition des espèces met en péril les équilibres naturels. Ainsi, la disparition d'une ou plusieurs espèces peut fortement modifier une chaîne alimentaire (qui mange qui ?). Par exemple, la diminution des ressources florales disponibles peut entraîner une diminution des populations d'insectes (et de la pollinisation), qui entraînera une diminution des populations avicoles, qui prèdèteront moins certains ravageurs de cultures.

Maintenir une diversité spécifique contribue au bon fonctionnement des milieux naturels et des espèces y étant inféodées.

La diversité des écosystèmes

Un écosystème regroupe à la fois le milieu de vie des espèces (biotope) et les espèces y vivant (biocénose). Cette définition englobe tous les milieux sur Terre, des fonds marins en passant par les chaumes vosgiennes jusqu'aux pôles.

Cette diversité de milieux peut être analysée à l'échelle du paysage (haies, prairies, zones humides, forêts...), ou à plus large échelle, en trames. Il existe par exemple la trame :

- verte : elle correspond aux milieux prairiaux, jardins, forêts (réservoirs biologiques ou réservoirs de biodiversité) et aux connexions entre ces milieux, telles que les haies, alignements d'arbres... (corridors écologiques),
- bleue : elle correspond aux milieux aquatiques et humides, tels que les rivières, ruisseaux, zones humides (réservoirs biologiques ou réservoirs de biodiversité) et aux connexions entre ces milieux, tels que les mares, étangs, rus... (corridors écologiques).

Les espèces animales, végétales et fongiques peuvent être dépendantes de plusieurs milieux, à l'exemple des amphibiens, partageant leur vie entre les milieux terrestres et aquatiques.

1.2 Pourquoi se préoccuper de la biodiversité ?

L'homme, comme les autres espèces animales, végétales et fongiques, dépend de la nature pour survivre. D'un point de vue anthropocentré, la nature rend de nombreux services, dits écosystémiques, à l'homme. Ils peuvent être divisés en plusieurs catégories :

- services de support : formation des sols, habitats, contribution à l'évolution de la biodiversité...
- services de production : aliments, ressources médicinales, énergie, matériaux...
- services de régulation : climat, cycle et qualité de l'eau, ravageurs, fertilité des sols, catastrophes naturelles...
- services culturels : patrimoine, cadre de vie, inspiration, bien-être, tourisme...

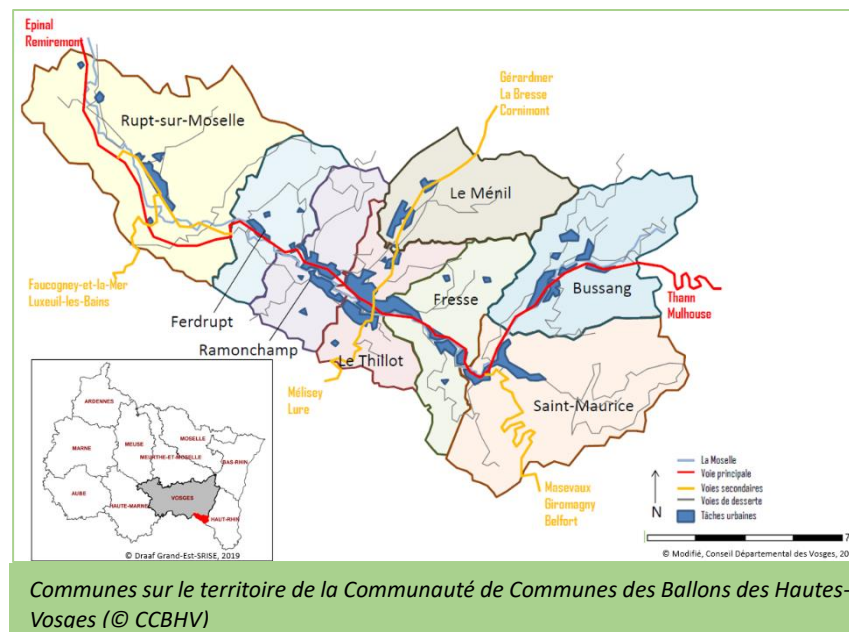
Préserver la nature pour son utilité (production de services, stabilité des milieux, évolution des espèces et milieux) s'avère donc essentiel. Cependant, la nature a également une valeur intrinsèque, pour elle-même. En outre, préserver la biodiversité peut servir de garantie pour l'avenir en constituant un réservoir de possibilités d'adaptations face à des changements de conditions environnementales.

1.3 Présentation du projet d'Atlas de la Biodiversité Communale

1.3.1 Définition du projet

La démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) a pour objectifs de connaître, préserver, valoriser et partager auprès des communes et de leurs habitants le patrimoine naturel d'un territoire, par le recensement et l'acquisition de connaissances naturalistes. Mieux connaître pour mieux préserver.

Financé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), ce projet visant à aboutir à un plan d'orientations sur la biodiversité a été initié de 2021 à 2023 sur les 8 communes de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges (CCBHV), dont Le Ménil, en partenariat avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PnrBV). Véritable outil d'aide à la décision, l'ABC a pour objectif de permettre à chaque commune de s'approprier la biodiversité de son territoire et de la prendre en compte dans ses décisions d'aménagements.



1.3.2 Les porteurs du projet



Une autre vie s'invente ici

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PnrBV), maître d'ouvrage du projet, a été créé en 1989. Il est situé sur deux régions (Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté) et 4 départements (Haut-Rhin, Vosges, Territoire de Belfort et Haute-Saône). Il compte 197 communes adhérentes, soit 252 000 habitants pour une superficie de 2 920 km² (mars 2020). Ses objectifs sont de contribuer à la conservation de la biodiversité et des paysages, de permettre une gestion durable des

ressources et des espaces et de valoriser économiquement les ressources locales.



La Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges (CCBHV), bénéficiaire du projet, a été créée en 2013 suite à la fusion de la Communauté de Communes des Mynes et Hautes-Vosges du sud, de la Communauté de Communes des

Ballons des Hautes-Vosges et de la Source de la Moselle du Syndicat de piscine de Le Thillot et du Syndicat de gestion des déchets SIVEIC. Elle regroupe huit communes : Rupt-sur-Moselle, Ferdrupt, Ramonchamp, Le Thillot, Le Ménil, Fresse-sur-Moselle, Saint-Maurice-sur-Moselle et Bussang. La CCBHV compte 14 877 habitants (2020) pour une superficie de 194 km².

1.3.3 Les partenaires naturalistes du projet

De septembre 2021 à août 2023, de nombreux partenaires associatifs ont été mobilisés sur le territoire de la CCBHV afin de réaliser les inventaires naturalistes et / ou des recherches bibliographiques sur des données antérieures.



Le Conservatoire Botanique d'Alsace-Lorraine (CBAL), issu de la fusion en 2023 des Conservatoires Botaniques d'Alsace et de Lorraine, est un organisme agréé par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires. Ses objectifs concernant la flore sauvage et les habitats naturels sont la connaissance, la gestion et la

valorisation des données, la conservation de la flore rare et menacée, l'expertise et l'appui aux collectivités, à la mise en œuvre des politiques publiques, l'information, la sensibilisation et la mobilisation du public et des pouvoirs publics.



La Fédération de Pêche des Vosges, association de loi 1901 à but non lucratif agréée au titre de la protection de l'environnement, a été créée en 1983. Elle étudie les milieux piscicoles et leurs populations, sensibilise, aide les Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) dans leur gestion.

Ont contribué aux inventaires piscicoles le Syndicat Mixte Moselle Amont (SMMA), les AAPPMA de Bussang, Saint-Maurice-sur-Moselle, Ramonchamp, Le Ménil, l'Amicale des Pêcheurs de Ferdrupt ainsi que la CCBHV.



Le réseau associatif Office de DONNÉES NATURALISTES (ODONAT) du Grand-Est est une

association à but non lucratif agréée dans le cadre régional au titre de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie. Cette association a été créée en 2016. Regroupant 29 associations naturalistes, elle coordonne des projets avec pour objectif l'étude et la protection de la flore, des mycètes, de la faune et des milieux naturels. Elle apporte une aide technique aux collectivités à travers une expertise naturaliste et la mise à dispositions de données naturalistes.

Les associations suivantes, membres du réseau ODONAT, ont participé à la récolte de données naturalistes :



Le Groupe d'Etude des Mammifères de Lorraine (GEML), association de loi 1901 à but non lucratif, est une association à part entière depuis 1983. Elle a plusieurs missions. Elle observe et étudie les mammifères lors de prospections, forme et informe le public intéressé, protège les espèces et milieux naturels en participant à des études d'impact et en travaillant en collaboration avec d'autres organismes et associations.



La Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar (SHNEC), association créée en 1859, compte plusieurs

missions. Elle promeut l'étude des Sciences de la Vie et de la Terre et

des Sciences Humaines, partage les connaissances avec le grand public et sensibilise à la thématique de l'environnement.



L'Association Hirrus est une association de loi 1901 créée en 2011. Elle a deux missions principales, à savoir réaliser des études naturalistes dans les domaines de l'ornithologie, l'herpétologie et de la mammalogie et sensibiliser à l'environnement.

Elle est principalement active en Lorraine et dans le Grand-Est.



La Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine (CPEPESC Lorraine) est une association de loi locale de 1908 créée en 1979. Elle a quatre missions :

l'étude et l'inventaire des chauves-souris et de leurs sites de vie, la protection desdits sites, la sensibilisation du public et la formation des professionnels et l'animation locale du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères.



La Société Lorraine d'Entomologie (SLE) est une association de loi 1901 à but non lucratif créée en 1995. Elle a pour objectifs la protection et l'étude des insectes et autres arthropodes ainsi que la sensibilisation à

l'environnement. Pour cela, elle travaille en collaboration avec d'autres organismes.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

La **Ligue pour la Protection des Oiseaux du Grand-Est (LPO Grand-Est)** est une association

créée en 1912. La création de la Coordination

des LPO Grand-Est date de 2016. Ses missions se déclinent de la manière suivante : connaître et protéger les espèces avicoles, développer les espaces naturels par la gestion, les conseils et la protection, sensibiliser par l'éducation, la formation et la communication.

Ont également contribué aux inventaires le **Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CENL)**, le **Groupe Tétrás Vosges (GTV)**, **Faune-Lorraine, Madame et Monsieur Lambert** par le partage de leurs connaissances, et certains **habitants** lors des inventaires participatifs de mars à juin 2023.

1.3.4 Le partenaire en milieu scolaire



La **Maison de la Nature des Vosges Saônoises (MNVS)**,

située à la frontière entre la Lorraine et la Franche-Comté, est une association à but non lucratif. Ses objectifs sont la sensibilisation de divers publics à l'environnement et au développement durable.

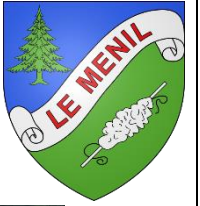
1.3.5 Les groupes floristiques et faunistiques inventoriés

Les associations naturalistes et autres partenaires associés au projet ont soit directement contribué aux prospections naturalistes, soit au travers de la transmission de données antérieures au projet d'ABC.

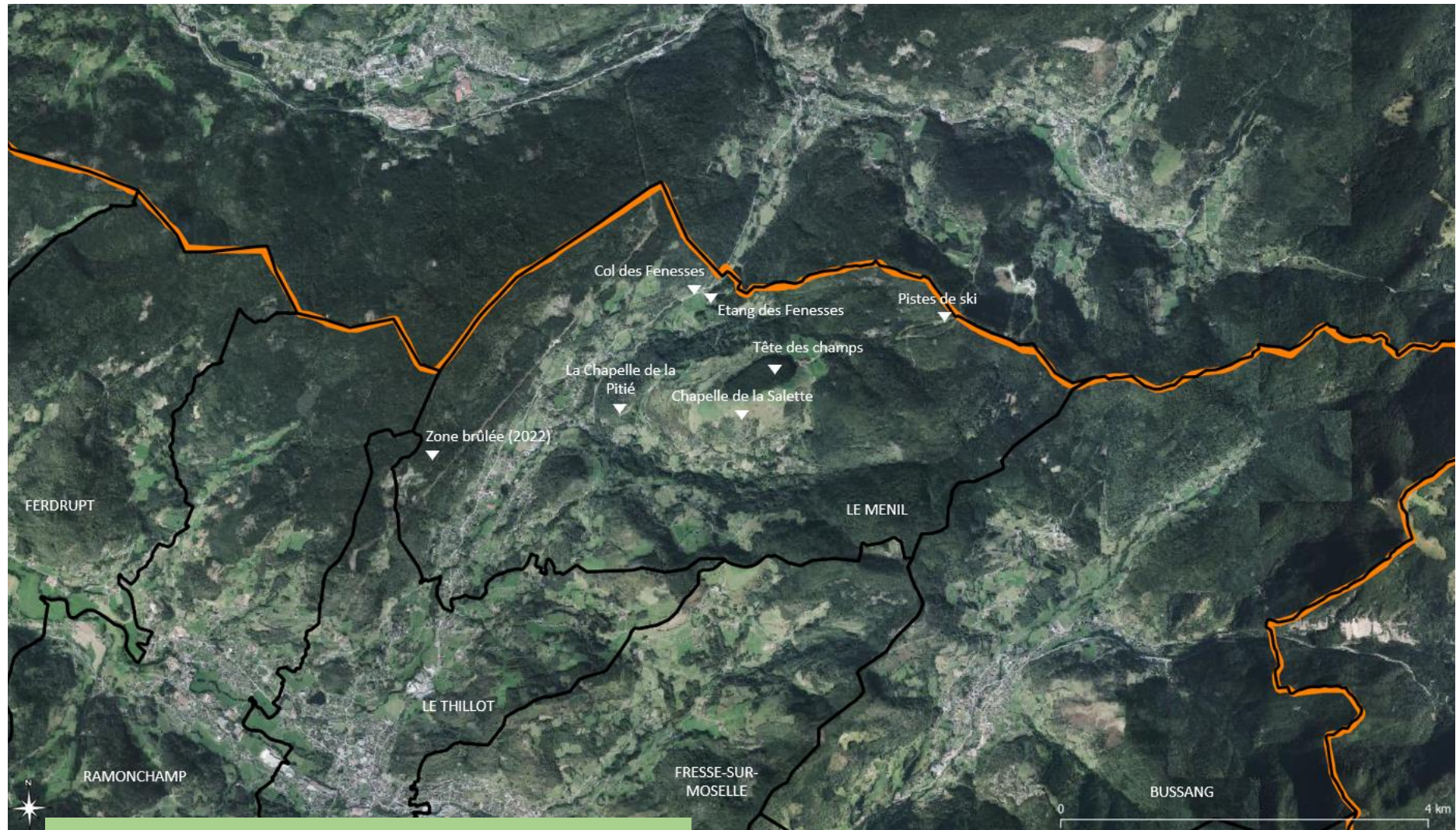
Groupes floristiques et faunistiques inventoriés

Groupe phylogénétique	Prospecteurs
Amphibiens et reptiles	Association Hirrus
Avifaune	Association Hirrus
Chiroptères	CPEPESC
Entomofaune	Association Hirrus, SLE
Habitats et flore	CBAL
Mammifères	GEML
Mollusques aquatiques	SHNEC
Poissons et écrevisses	Fédération de Pêche des Vosges, SMMA, CCBHV, AAPPMA locales

**PARTIE 2 - Présentation de la commune de
Le Ménil**



2.1 Présentation de Le Ménil



Quelques repères historiques, naturels et culturels de Le Ménil (© CCBHV)

Carte d'identité de la commune

EPCI Communauté de Communes des Ballons des Hautes- Vosges	Habitants Guédons	PLU En cours
	Altitude 509 m (min) à 1 106 m (max)	Démographie (2020) 14% 0-14 ans 9% 15-29 ans 15% 30-44 ans 22% 45-59 ans 30% 60-74 ans 10% 75 ans ou plus
Population légale 1 005 (2020)	Superficie 20,38 km ²	
Densité 49,3 hab / km ²	Bassin versant Rhin-Meuse	

2.1.1 Situation géographique

Située dans la vallée de la Haute-Moselle, Le Ménil est une commune vosgienne et fait partie du territoire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges. Elle est limitrophe avec les communes de Cornimont et Ventron au nord, Bussang à l'est, Fresse-sur-Moselle et Le Thillot au sud, Ramonchamp au sud-ouest, et Saulxures-sur-Moselotte au nord-ouest.

D'une surface de 20 km², cette commune rurale à habitat dispersé est peu densément peuplée.

2.1.2 Contexte géologique

Le substrat du Ménil est composé de granite très ancien. Une faille marque le paysage au niveau de la vallée, passant par le Col des Croix.

Des pitons de granite sont présents. L'activité glaciaire a imprégné le paysage, donnant lieu à des terrasses d'alluvions.

2.1.3 Contexte hydrographique

La commune du Ménil est traversée par plusieurs ruisseaux : ruisseau du Ménil, ruisseau des Granges... Ceux-ci façonnent le paysage, soulignés par les ripisylves. Les ouvrages hydrauliques sur l'ensemble de la vallée illustrent cette importance de l'eau, à l'exemple d'un canal avec des parements de dalles de granite.

La commune compte des nombreux étangs (étang des Fenesses...) et mares.

2.2 Historique et vie économique

2.2.1 Historique

Une voie romaine serait passée par les lieux-dits du Pont Charreau et les Charrières à Le Ménil.

Au début du 18^{ème} siècle, la commune compte au moins un tisserand.

Un moulin et une scierie sont mentionnés.

La commune devient une paroisse en 1735.

A partir de la deuxième moitié du 18^{ème} siècle, des fileuses filent le coton issu de l'industrie cotonnière alsacienne.

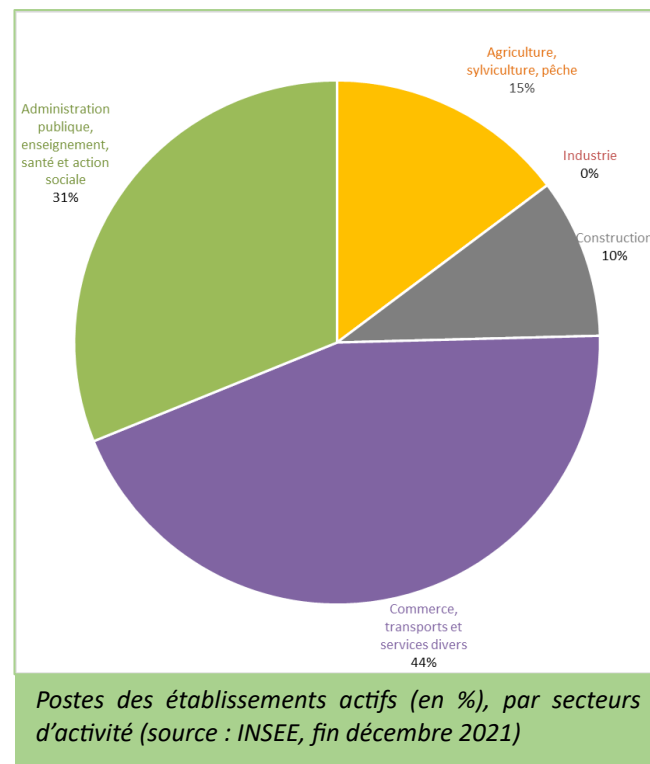
Au 19^{ème} siècle, plusieurs ateliers de tissages sont recensés sur la commune, la dernière usine textile fermera ses portes en 1989.

Une mine d'or illégale à Forgoutte a été recensée.

Plusieurs anciennes carrières de granite et d'extraction de granulats sont mentionnées sur les cartes du Bureau de Recherches Géologiques Minières (BRGM).

2.2.2 Les activités économiques

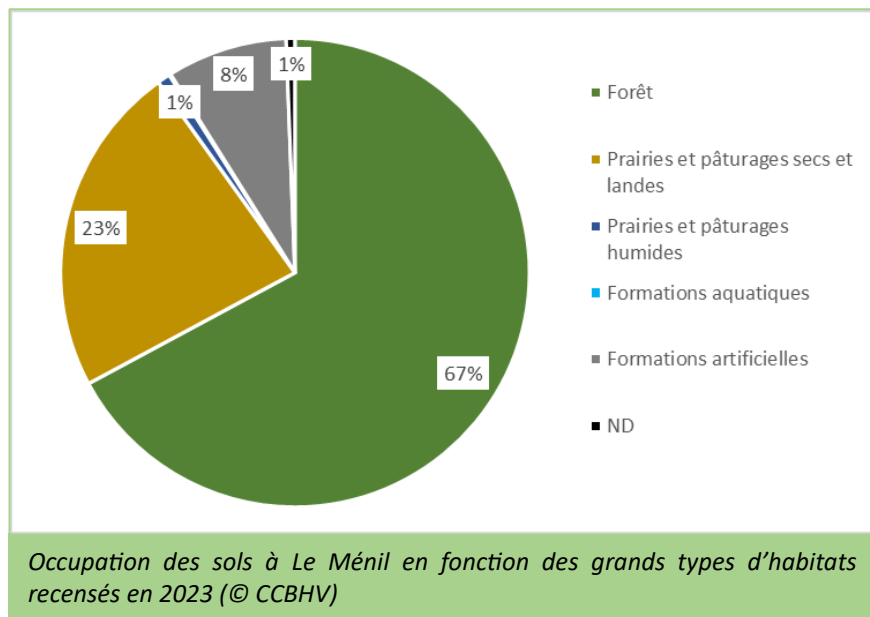
Le commerce, les transports et les services divers représentent une part importante de l'activité de la commune. Le tourisme joue aussi un rôle : la commune compte un camping (Camping de l'Orée du Bois), un hôtel, de nombreux gîtes, un office de tourisme.



2.3 Evolution du paysage

2.3.1 L'occupation des sols

La commune est majoritairement composée de forêts (67%), de prairies, pâturages secs et landes (23%) et de formations artificielles (8%). Les autres milieux naturels, minoritaires, correspondent aux prairies et pâturages humides (1%) et aux formations aquatiques (1%).



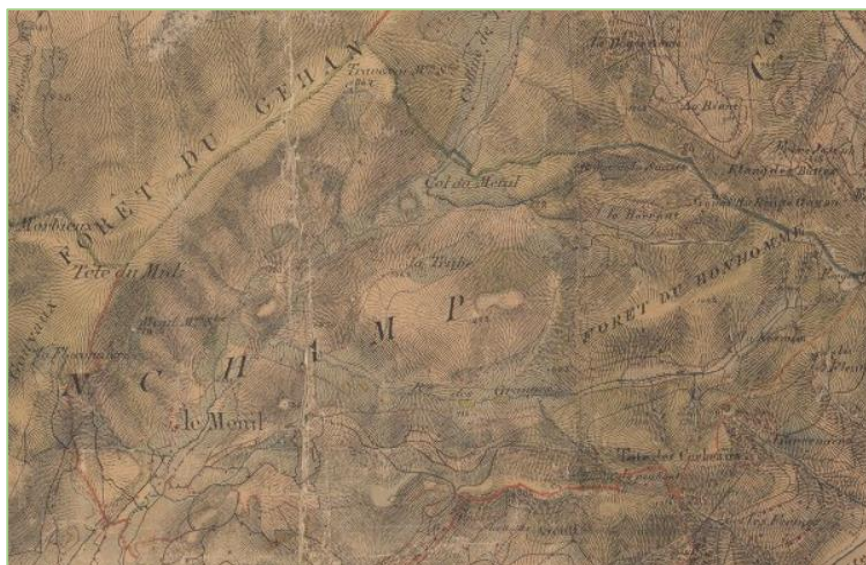
2.3.2 L'évolution du paysage

Le Ménil au 18^{ème} siècle



Au 17^{ème} siècle, les paysages sont très ouverts du fait de l'agriculture. Cette ouverture a été maintenue au 18^{ème} siècle. Les vallées autour de la Tête des champs sont habitées, des grangettes / meules de bois (?) ont été identifiées. Les forêts se situent sur les hauteurs, en périphérie de la commune.

Le Ménil au 19^{ème} siècle

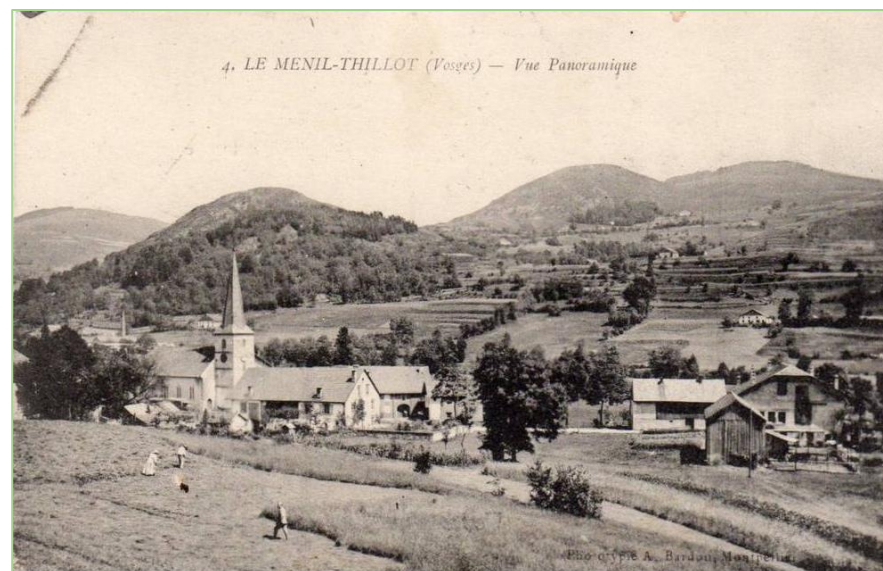


Carte de l'Etat Major de la commune de Le Ménil (1866) (© IGN)

Le paysage reste très ouvert, les activités agricoles étant conséquentes. Les populations dépendent majoritairement de leur production pour vivre.

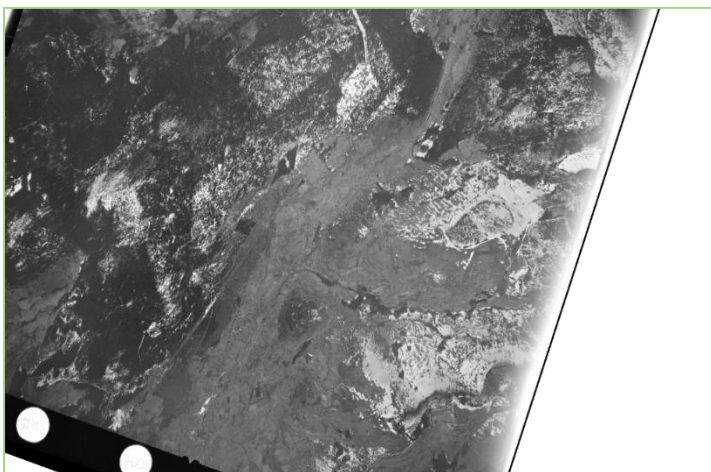
Les forêts se situent toujours en périphérie de la commune, sur les hauteurs. La Tête des champs, une crête, est pâturée.

Plusieurs architectures peuvent être distinguées : les fermes vosgiennes, les zones urbaines et le bâti issu de l'activité industrielle.

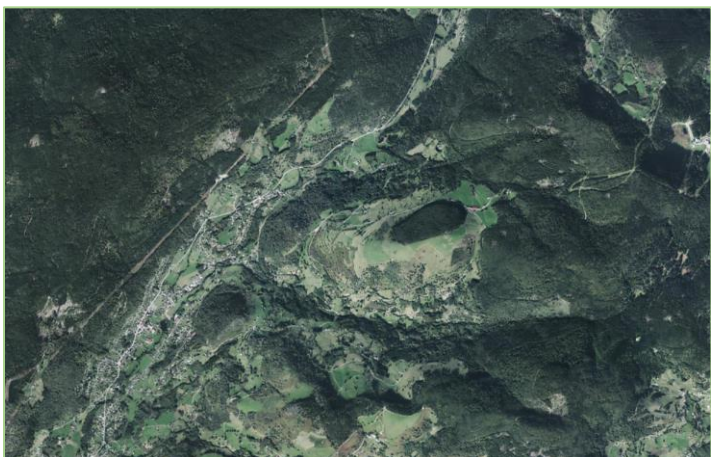


Le Ménil – Vue panoramique (© Geneanet)

Le Ménil au 20^{ème} siècle et 21^{ème} siècle



Le Ménil en 1967-1968 (© IGN)



Le Ménil en 2021 (© IGN, Géoportail)

Entre le 20^{ème} et le 21^{ème} siècle, les paysages se ferment, marqués par la déprise agricole permettant la progression de broussailles et de la forêt sur les versants. Néanmoins, les prés sont nombreux. Plusieurs zones de cultures vivrières sont indiquées au début du 20^{ème} siècle, ainsi que 4 roues hydrauliques et 1 moulin. Des plantations monospécifiques sont faites dans la vallée de la Kinsmuss.

Le nombre d'exploitations agricoles recensées en 2010 est de 23, pour 22 en 2000 et 43 en 1988. Entre 1905 et 2015, la commune compte 66 fermes dispersées en moins.

PARTIE 3 - Animations sur la commune

3.1 Le projet scolaire

Dans le cadre du projet d'ABC, une classe primaire du cycle 3 s'est portée volontaire pour prendre part au programme à destination des écoles de la vallée. Accompagnée par la Maison de la Nature des Vosges Saônoises (MNVS), la classe a travaillé d'octobre 2022 à juin 2023 sur la reconnaissance des arbres et a pu constituer plusieurs herbiers sur les arbres des forêts.

Ces travaux ont été présentés lors d'une restitution interclasse organisée le 30 juin 2023 et lors de l'évènement des « Atlas de la Biodiversité en Fête » à destination du grand public, le 1^{er} juillet 2023.



Travaux réalisés par la classe de Le Ménil dans le cadre du projet d'ABC (© CCBHV)

3.2 Réunions nature grand public

8 réunions publiques ont été organisées à destination du grand public (se référer à la synthèse intercommunale du projet d'ABC sur la CCBHV) sur les différents groupes faunistiques et floristiques inventoriés.

Le 5 juillet 2022, une réunion de présentation du projet d'ABC et des milieux naturels a été réalisée à Le Ménil, accueillant quelques locaux.

Le 12 mai 2023, une réunion publique sur les amphibiens et reptiles a été organisée à Le Ménil. Une vingtaine de personnes étaient présentes.



Affiches réalisées dans le cadre des réunions nature grand public (© CCBHV)

3.3 Comptage participatif des hirondelles

Du 22 mars au 5 juin 2023, les habitants de la CCBHV et toutes les personnes intéressées ont été invités à participer aux comptages des nids d'hirondelles de fenêtre et d'hirondelles rustiques.

Fiche de terrain - Enquête Hirondelles sur la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges*

Nom de l'observateur : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Hirondelle rustique

Nid en forme de demi-coupe ouvert sur le dessus situé dans les étables, écuries, garages

Hirondelle de fenêtre

Nid en forme de demi-sphère avec trou d'envol, situé en façade

Date jj/mm/aa	Commune + Rue	N° de rue	Nombre nid occupé (indices : nourrissage, jeunes, fientes, etc.)	Nombre nid vide	Nombre nid occupé (indices : nourrissage, jeunes, fientes, etc.)	Nombre nid vide

Renseignements : paysage@cc-ballonsdeshautesvosges.fr / association.hirrus@orange.fr Fiche à déposer à la mairie de la commune concernée ou à envoyer par mail à l'adresse suivante : paysage@cc-ballonsdeshautesvosges.fr

03 29 61 93 55

Fin de l'inventaire : 5 juin 2023

N'hésitez pas à nous envoyer des photos de vos observations.

Bonnes prospections !

Ne pas jeter sur la voie publique - INPS

* Bussang, Fresse-sur-Moselle, Saint-Maurice-sur-Moselle, Le Thillot, Le Ménil, Ramonchamp, Ferdrupt, Rupt-sur-Moselle

Fiche de terrain mise à disposition pour les inventaires participatifs (© CCBHV)

3.4 Animations en accueil périscolaire

Le 23 novembre 2022, une première animation a été réalisée à l'accueil périscolaire de Le Ménil. Les enfants ont pu découvrir le fonctionnement d'un arbre, ses rôles et ses usages et faire une sortie de reconnaissance des espèces.

Le 08 février 2023, une deuxième animation a été réalisée, sur les thématiques des champignons et de la faune du sol.

Le 12 avril 2023, une troisième animation a été réalisée afin de préparer des semis pour le potager de l'école de Le Ménil, en collaboration avec un agriculteur local.

Le 24 et le 31 mai 2023, les semis ayant crû ont été plantés.

PARTIE 4 - Présentation des espèces, milieux et enjeux associés

4.1 Le Ménil, territoire de biodiversité

Que ce soit un parc, un jardin, des murs, des fossés, des ruisseaux, des prairies ou des forêts, chaque milieu a son importance. En effet, tous accueillent une certaine faune et flore qui y trouvent un refuge, une source de nourriture, de tranquillité, ... Ces milieux, les espèces qui y vivent et leurs interactions sont dynamiques et en constante évolution.

Ainsi, la commune de Le Ménil, par la présence de quatre milieux prédominants (forestiers, ouverts, urbains et humides), présente une mosaïque d'habitats accueillant une faune et une flore variées.

Le ban communal est dominé par la forêt qui représente près de 70% du territoire et constitue ainsi l'habitat de nombreuses espèces animales et végétales. Une importante majorité de ces forêts est considérée comme étant anciennes, c'est-à-dire que ces espaces n'ont pas été défrichés depuis le minimum forestier. Le minimum forestier correspond au plus faible couvert forestier qui a été observé en France, soit lors de la première moitié du 18^{ème} siècle. Les autres forêts, plus récentes, ont crû du fait de reboisements ou de recolonisations spontanées. Elles présentent moins d'enjeux concernant la conservation de la biodiversité.

Les milieux ouverts liés à l'agriculture font également partie de l'héritage de la commune : prairies, pâturages, hautes chaumes (lieux d'estive) ... Ils sont principalement dédiés à la production de fourrages, à destination des bovins, parfois des ovins et des caprins. Ces prairies sont principalement des prairies permanentes ou des

landes, entretenues grâce au fauchage ou au pâturage plus ou moins réguliers.

Ces milieux sont reconnus pour offrir une variété de services écosystémiques : production agro-pastorale, paysages bucoliques, stockage de carbone dans les sols, limitation des ruissellements... Ils jouent également un rôle de réservoirs de biodiversité pour de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes.

De même, l'espace urbain présente un intérêt pour la biodiversité : jardins potagers, bosquets, arbres isolés, fossés... sont des espaces de cohabitation entre les activités humaines et des espèces faunistiques et floristiques. Elles peuvent y trouver des abris, de la nourriture...

4.2 Méthodologie

Le projet d'ABC consiste à inventorier et cartographier des espèces faunistiques et / ou floristiques et les milieux présents sur un territoire. Une finalité de la démarche est de permettre d'identifier des enjeux de biodiversité. Parmi les espèces rencontrées sur les communes de la vallée, certaines ont peut-être uniquement été observées à Le Ménil ou n'y ont pas été observées. Certaines sont peut-être protégées au niveau régional et / ou national.

L'état des lieux de la biodiversité du territoire, réalisé entre 2022 et 2023 selon les méthodes explicitées dans le tableau ci-dessous, n'est pas exhaustif. Toutes les espèces n'ont pas pu être détectées et leur présence ou absence n'ont pas forcément été documentées. Ces premiers inventaires n'affranchissent pas de la réalisation d'inventaires complémentaires ou de suivis de certaines espèces dans l'objectif de diagnostiquer écologiquement certains milieux.

Les inventaires ont été menés par les associations naturalistes et le Conservatoire Botanique Alsace-Lorraine. Ils ont permis de recenser de nouvelles espèces. Les données historiques présentes dans différentes bases de données ont été exploitées.

Méthodologie simplifiée de prospection par groupe phylogénétique

Groupe phylogénétique	Méthodologie d'inventaire	Zones prospectées
Habitats	Pré-cartographie, passage de terrain, croisement entre le biotope et le stade de végétation, parfois mise en correspondance avec des groupements de végétaux.	Tous les milieux hors forêts publiques.
Flore vasculaire	Recherche active (milieux favorables ou présence constatée antérieurement), observations opportunistes.	Tous les milieux hors forêts publiques.
Mammifères terrestres	Recherche active (traces, autres indices), observations opportunistes, pièges photographiques.	Cours d'eau et ripisylves associés au castor. Moselle et affluents favorables.
Chiroptères	Recherche acoustique : > Transects : 10 passages (détecteur actif d'ultrasons) > Points fixes : 11 nuits d'enregistrements (enregistreur automatique) Recherche de traces : > Visite de sites estivaux (repos, parturition) > Visite de sites hivernaux (hibernation)	Bâtiments communaux (été) et ouvrages souterrains (hiver).
Oiseaux	12 jours de terrain : recherche active et protocole EPOC : écoute ponctuelle. Suivi protocolé (Grand tétras, Gélinoite, Chouettes de montagne, Faucon pèlerin).	Espèces prioritaires ¹ Milieux cibles (forêts jeunes et secondaires, milieux ouverts et agricoles).
Orthoptères	20 jours de terrain (avec les odonates et lépidoptères). Capture au filet, à la main, écoutes.	Milieux favorables (ouverts, humides).
Odonates	20 jours de terrain (avec les lépidoptères et orthoptères). Recherche active, observations opportunistes ; capture au filet.	Milieux favorables (ouverts, humides, aquatiques, lisières).
Lépidoptères	20 jours de terrain (avec les odonates et orthoptères). Recherche active, observations opportunistes ; capture au filet.	Milieux favorables (ouverts, humides, lisières).
Reptiles	Recherche active, observations opportunistes, 8 soirées et 2 jours (avec les amphibiens).	Espèces prioritaires. Milieux favorables (ouverts, humides, aquatiques, lisières).
Amphibiens	Recherche active, observations opportunistes, 8 soirées et 2 jours (avec les reptiles).	Milieux favorables (milieux humides, aquatiques).
Poissons	Pêches électriques complémentaires.	Cours d'eau non prospectés avant 2022.
Ecrevisses	Recherches nocturnes complémentaires.	Cours d'eau non prospectés avant 2022.
Mollusques aquatiques	Prélèvement d'ADN environnemental en milieu aquatique.	Principaux cours d'eau du territoire

¹ La mise en place d'un observatoire de la biodiversité à l'échelle du PnrBV (« Biodi'veille ») a permis de lister 184 espèces faunistiques et 1369 espèces floristiques vasculaires remarquables à conserver en priorité à l'échelle du Parc. La présence ou l'absence (à confirmer ou infirmer) de ces espèces dites « Espèces Déterminantes Parc » (EDP) ont permis de prioriser les inventaires à mener sur le territoire de la CCBHV et d'associer des enjeux aux milieux auxquels elles sont inféodées.

4.3 Habitats inventoriés et remarquables

Habitat : espace qui permet l'existence et le développement d'une ou plusieurs espèces faunistiques ou floristiques.

Les habitats ne sont pas uniquement représentés par des milieux naturels : une maison, un réfrigérateur correspondent à des espaces de vie favorables à différentes espèces, humaines y compris.

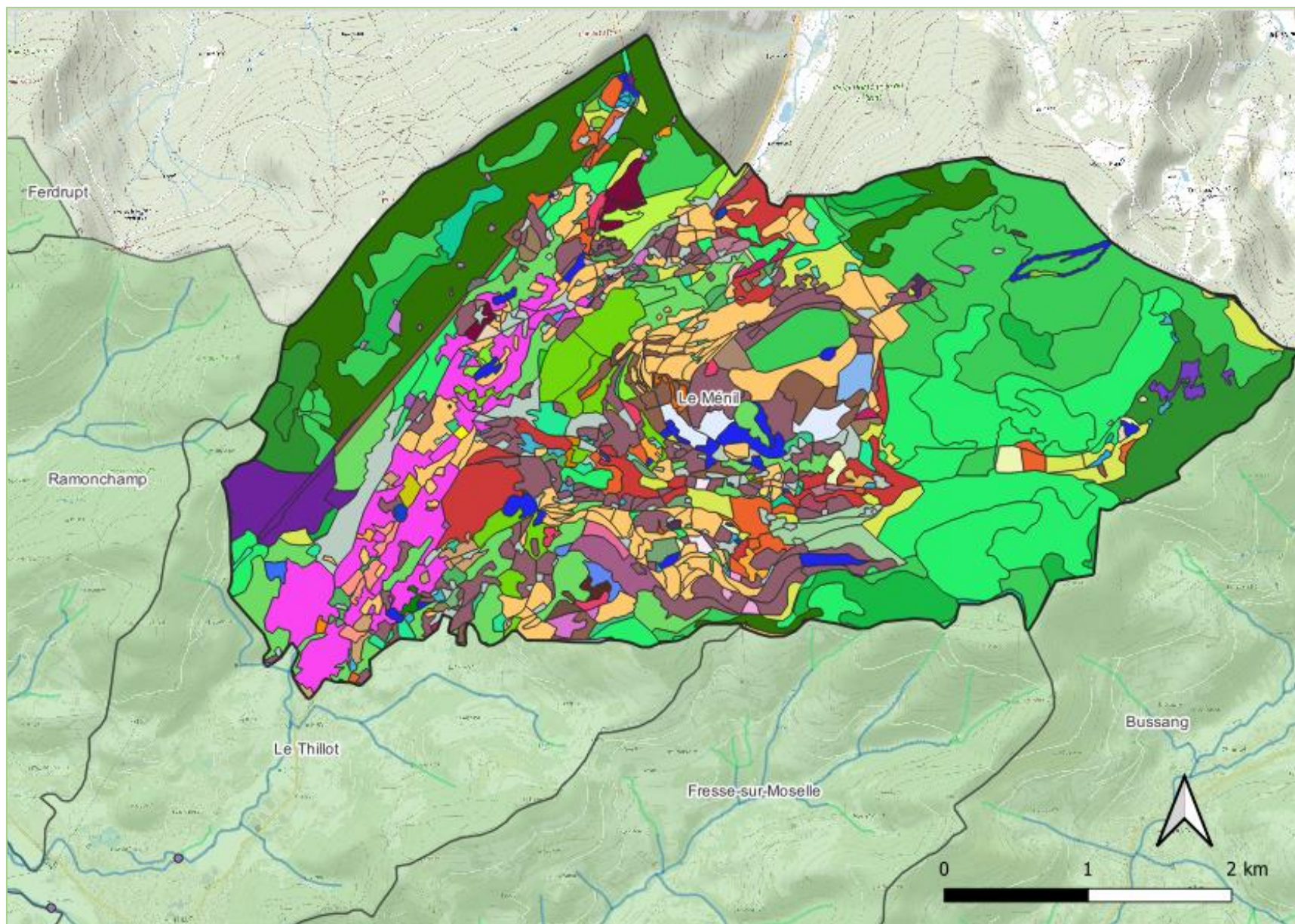
A l'exception des forêts publiques, déjà partiellement inventoriées, la totalité des habitats naturels et semi-naturels ont été cartographiés. Des pré-diagnostics, basés sur des données préexistantes et des photographies aériennes (photo-interprétation), ont été réalisés en amont des prospections de terrain. En zones urbaines (privées), quelques entités n'ont pas pu être observées pour des raisons d'accessibilité ou de sécurité, certaines étant classées.

Zonages d'inventaires du patrimoine naturel de Le Ménil. ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Espaces	Identification du site	Dénomination	Fiche en ligne
ZNIEFF	ZNIEFF type 1 410030151	Ruisseau de la Colline de Fresse et affluents à Fresse-sur-Moselle	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/410030151
ZNIEFF	ZNIEFF type 1 410030195	La Saye à Vecoux	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/410030195
ZNIEFF	ZNIEFF type 2 410010387	Massif Vosgien	https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/410010387

4.3.1 Habitats élémentaires

80 habitats élémentaires ont été distingués sur l'emprise du ban communal de Le Ménil. Concernant les forêts publiques, diverses données ont été valorisées : exploitation des données issues des aménagements forestiers, diagnostics des sites Natura 2000, plan de gestion des aires protégées... Le degré de nomination des habitats varie en fonction de la précision de la description du couvert végétal (composition, physionomie).



Les 80 habitats élémentaires sur la commune de Le Ménil. Légende en page suivante (© CCBHV)

Milieux recensés

- Arbres plantés en vue d'une récolte précoce de l'arbre entier
- Autres plantations d'arbres feuillus caducifoliés
- Bâtiments des villes et des villages
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus
- Chênaies acidophiles médio-européennes
- Chênaies acidophiles médio-européennes × Formations à Pteridium
- Chênaies acidophiles médio-européennes × Pâturages mésotrophes
- Clairières à couvert arbustif
- Clairières herbacées
- Communautés à grandes herbacées des prairies humides
- Constructions à faible densité
- Coupes forestières récentes
- Coupes forestières récentes, occupées précédemment par des arbres feuillus
- Coupes forestières récentes, occupées précédemment par des boisements mixtes de feuillus et de conifères
- Coupes forestières récentes, occupées précédemment par des conifères
- Eaux dormantes de surface
- Forêts de conifères
- Forêts de feuillus caducifoliés
- Forêts de pente hercyniennes
- Forêts de ravin médio-européennes
- Forêts mixtes à Abies-Picea-Fagus
- Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux
- Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux × Communautés à grandes herbacées des prairies humides
- Formations à Pteridium × Fourrés à Cytisus scoparius
- Formations à Pteridium × Prébois caducifoliés
- Formations à Pteridium aquilinum subatlantiques
- Formations tempérées à Cytisus scoparius
- Fourrés à Corylus
- Gazons des stades sportifs
- Hêtraies montagnardes médio-européennes à Luzule
- Hêtraies neutrophiles montagnardes médio-européennes
- Jardins maraîchers et horticulture à grande échelle

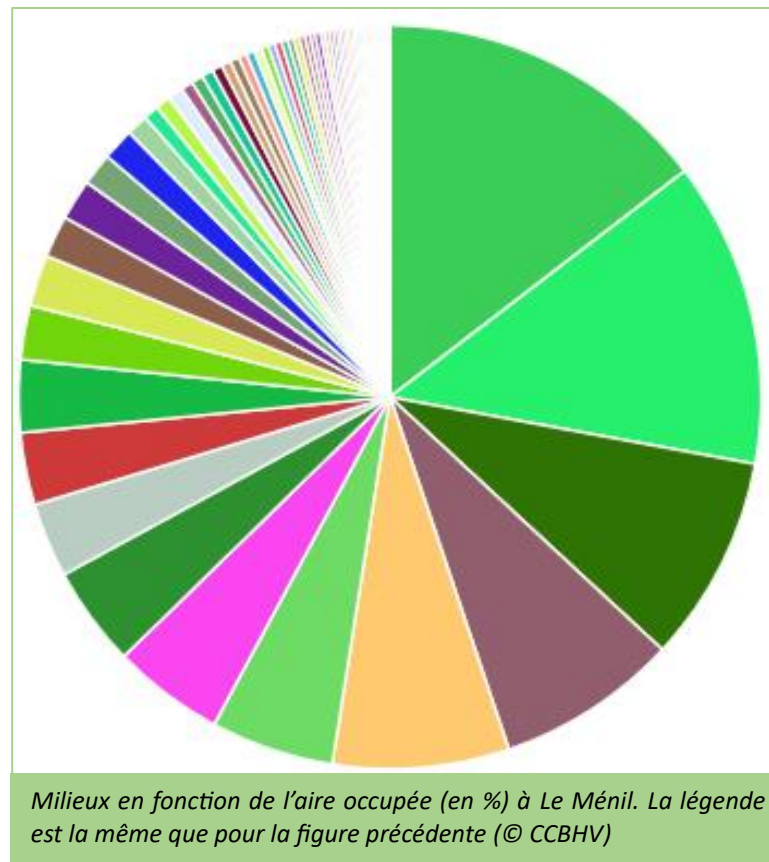
- Jardins potagers de subsistance
- Landes hercyniennes à Vaccinium
- Landes, fourrés et toundras
- Parties construites des cimetières
- Pâturages collinéens subatlantiques
- Pâturages ininterrompus
- Pâturages mésotrophes × Communautés à grandes herbacées des prairies humides
- Pâturages mésotrophes × Formations à Pteridium
- Pâturages mésotrophes × Fourrés à Corylus
- Pâturages mésotrophes × Fourrés à Cytisus scoparius
- Pâturages mésotrophes × Prairies à Joncs et à Crételle
- Pâturages mésotrophes × Prairies addodines à Molinie bleue
- Pâturages mésotrophes × Prébois caducifoliés
- Pâturages mésotrophes × Reboisements de Picea abies
- Pelouses à Agrostis et Festuca
- Pelouses à Agrostis et Festuca × Formations à Pteridium
- Pelouses à Agrostis et Festuca × Fourrés à Cytisus scoparius
- Pelouses à Agrostis et Festuca × Landes hercyniennes à Vaccinium
- Pelouses à Agrostis et Festuca × Prairies addodines à Molinie bleue
- Pelouses à Agrostis et Festuca × Prébois caducifoliés
- Petits bois anthropiques mixtes de feuillus et conifères
- Plantations d'Épicéas, de Sapins, de Mélèzes, de Sapins de Douglas, de Cèdres exotiques
- Plantations de Sapins, d'Épicéas, de Mélèzes et de Cèdres indigènes
- Prairies ; terrains dominés par des herbacées non graminoides, des mousses ou des lichens
- Prairies à Cirse des marais
- Prairies à Joncs et à Crételle
- Prairies à Joncs et à Crételle × Prébois caducifoliés
- Prairies à Renouée bistorte
- Prairies addodines à Molinie bleue
- Prairies améliorées sèches ou humides
- Prairies atlantiques et subatlantiques humides
- Prairies de fauche de montagne × Prairies addodines à Molinie bleue
- Prairies de fauche hygromésophiles planitaires médio-européennes

- Prairies mésiques non gérées
 - Prairies mésiques non gérées × Prébois caducifoliés
 - Prébois caducifoliés
 - Prébois mixtes
 - Reboisements de Picea abies
 - Stades initiaux des plantations de conifères
 - Sapinières acidophiles hercynio-alpines
 - Saussaies marécageuses à Sphaignes
 - Sites d'extraction minière à ciel ouvert en activité, y compris les carrières
 - Tourbières hautes inactives, dégradées
 - Végétations herbacées anthropiques
 - Zones piétinées
- Cours d'eau
- Intermittent
 - Permanent
 - Le Ménil

Plus de 1 300 hectares ont été couverts sur le terrain, où plus de 700 polygones de végétation ont été recensés et décrits à la précision de 1/25 000. Un polygone cartographié correspond à une, deux ou trois unités de végétation (mosaïque de végétation).

Les habitats décrits concernent principalement ceux présentant une certaine naturalité ou étant faiblement anthropisés, c'est-à-dire exploités de manière extensive (non intensive) : les forêts, prairies ou pâturages, les milieux humides et aquatiques. Ainsi, les milieux anthropiques fréquentés ou exploités intensivement pour les activités humaines ne sont pas décrits.

Les milieux recouvrant le plus de surfaces sont les forêts mixtes à sapins-épicéas-hêtres (15% des surfaces), les hêtraies montagnardes médio-européennes à Luzule (13%), les forêts de conifères (9%), les pâturages ininterrompus (8%) et les prairies de fauche sub-montagnardes hercyniennes occidentales (8%).



Les forêts ont augmenté en surface du fait de la déprise agricole, qui a également donné lieu à l'enrichissement de nombreuses surfaces.

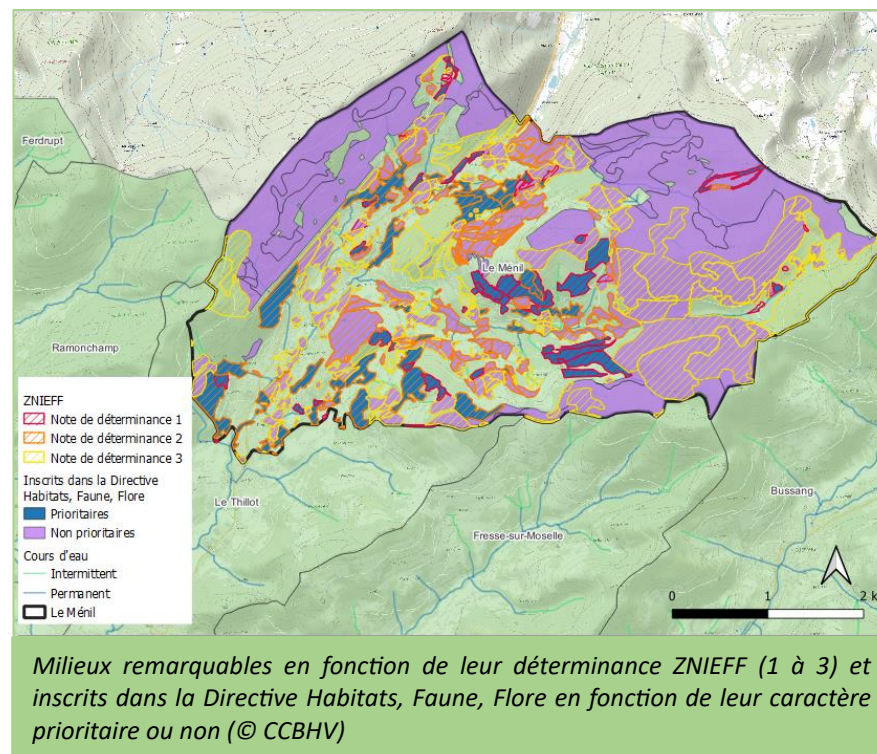
4.3.2 Habitats remarquables

Sont considérés comme remarquables les habitats rares ou menacés en Europe et en Lorraine. Une quarantaine d'habitats présentent un intérêt européen ou régional dont une trentaine sont d'intérêt communautaire, voire prioritaires (11) au sens de la Directive Habitats, Faune, Flore.

Les habitats dits d'intérêts communautaires selon la Directive Habitats, Faune, Flore sont des habitats qui : sont en « danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle » ou dont l'aire de répartition naturelle est réduite ou bien naturellement faible, ou qui ont des caractéristiques typiques d'une des régions biogéographiques suivantes : alpine, atlantique, mer Noire, boréale, continentale, macronésienne, méditerranéenne, pannonique ou steppique.

La superficie totale des habitats remarquables (déterminants ZNIEFF / inscrits dans la Directive Habitats Faune Flore) est d'environ 1440 hectares, soit 70% de l'espace de la commune.

Les habitats les plus typiques sont les forêts mixtes à sapins-épicéas-hêtres, les hêtraies montagnardes médio-européennes à Luzule, les forêts de conifères et les prairies de fauche submontagnardes hercyniennes occidentales.



Les habitats aquatiques et humides (tourbières, prairies humides ou ripisylves...) sont presque tous liés aux têtes de bassin versant. Ils sont rattachés aux ruisseaux de rang 1 et jouent un rôle hydrologique majeur en tant qu'« éponges » de l'eau circulant sur le territoire.

4.4 Flore

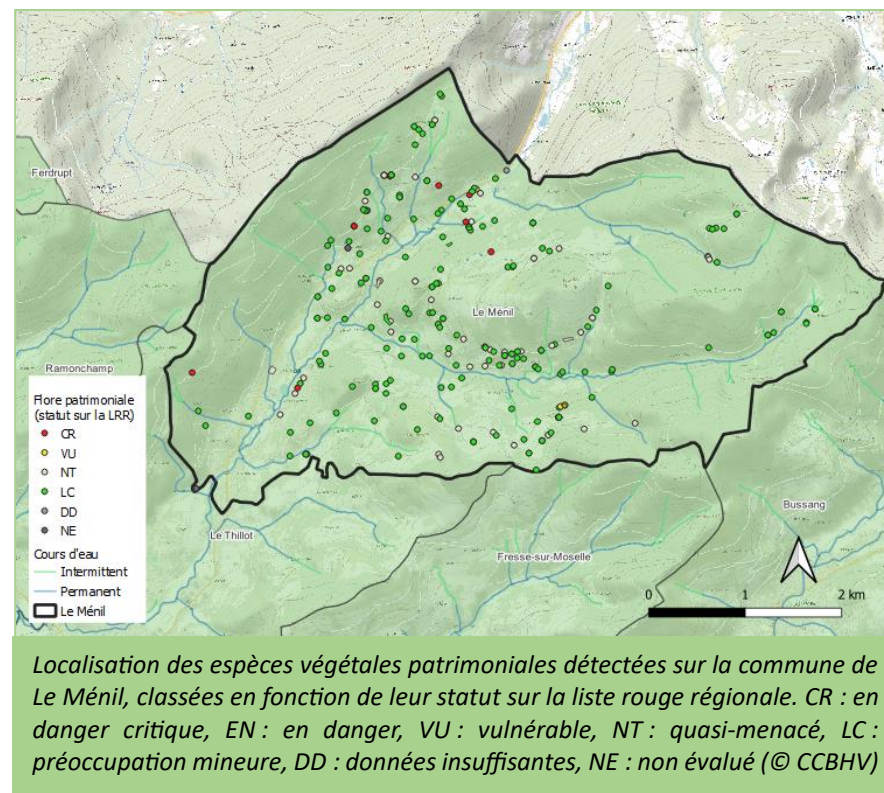
Les données floristiques proviennent des inventaires réalisés dans le cadre du projet d'ABC et des données bibliographiques antérieures.

Au total, 513 espèces et sous-espèces ont été recensées par les inventaires de 2022 et 2023, pour 194 déjà connues précédemment.

La flore patrimoniale observée est inféodée à des milieux divers : milieux prairiaux pauvres d'altitude (*Arnica montana*), milieux humides tourbeux (*Carex laevigata*), milieux rocheux et rocailleux (*Scleranthus perennis*), milieux acides avec sources et ruisselets froids (*Montia fontana*).

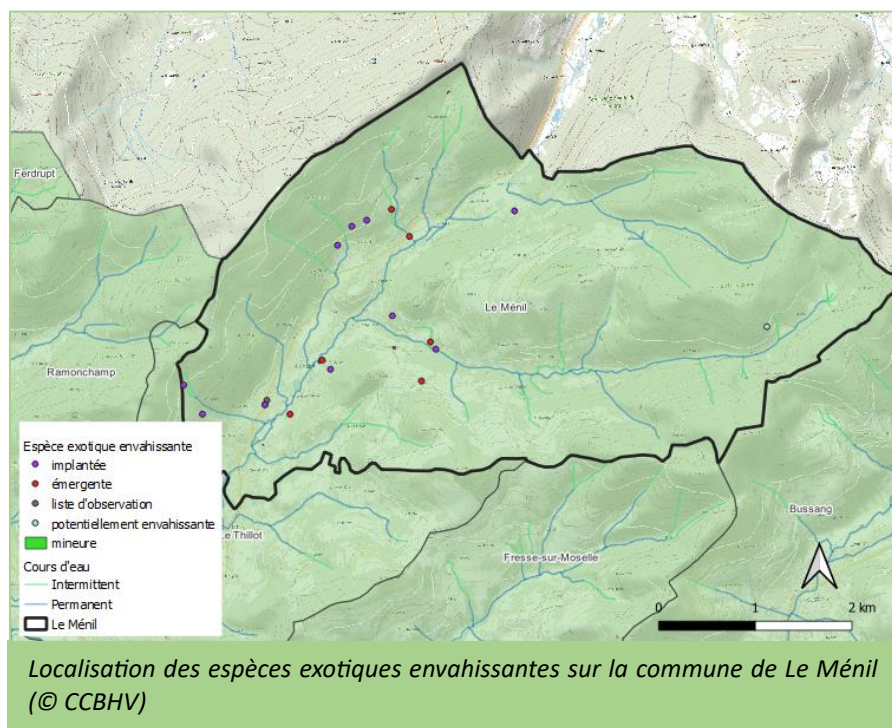
Les prairies humides pauvres du *Crepido - Juncetum* abritent de nombreuses espèces déterminantes ZNIEFF communes, mais régressant (*Dactylorhiza majalis*, *Pedicularis sylvatica*, *Scorzonera humilis*, ...).

Certaines espèces sont fréquemment observées sur la CCBHV, notamment au niveau de talus et pelouses rocailleuses (*Dianthus deltoides*, *Jasione montana*, *Viola tricolor* subsp. *saxatilis*...), d'autres plus rares se trouvent au niveau d'érablaies de pente (*Corydalis intermedia*, *Lunaria rediviva*).



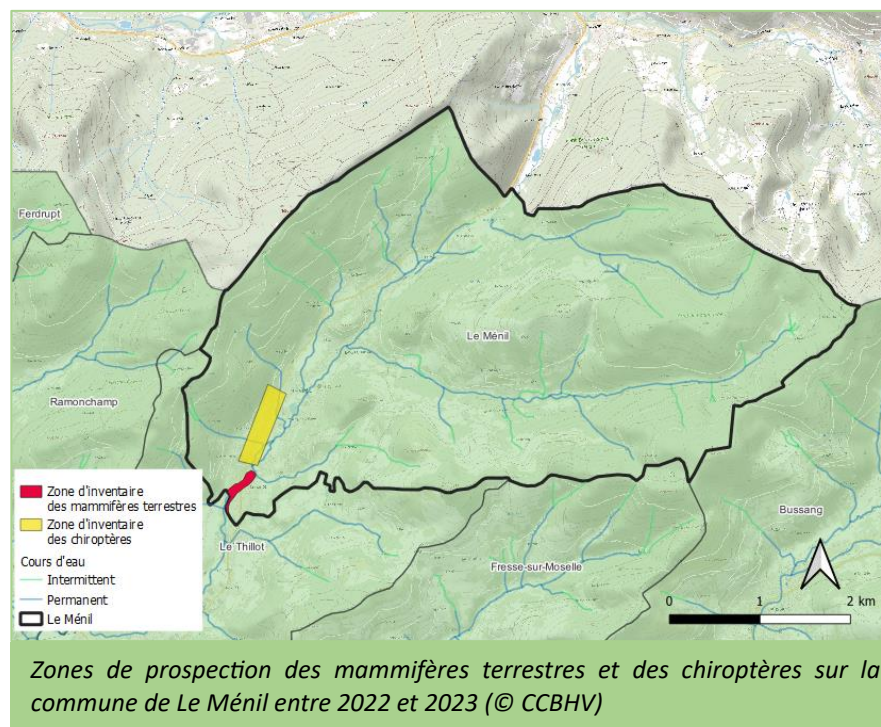
La liste des espèces et sous-espèces patrimoniales inscrites sur la liste rouge régionale de Lorraine inventoriées entre 2022 et 2023 est disponible en annexe.

Quelques espèces exotiques envahissantes (EEE) ont été recensées, de manière non exhaustive, sur la commune de Le Ménil. Elles se trouvent près des cours d'eau, à l'exemple de *Spirea japonica* (Spirée du Japon), *Impatiens glandulifera* (Balsamine de l'Himalaya), *Lysimachia punctata* (Lysimaque ponctuée). Elles sont implantées ou émergentes sur de nombreuses stations et peuvent représenter un enjeu actuel ou futur.



La liste des espèces exotiques envahissantes floristiques est disponible en annexe.

4.5 Mammifères terrestres et chauves-souris



La liste des espèces de mammifères (terrestres et chauves-souris) inventoriées est disponible en annexe.

4.5.1 Les mammifères terrestres

Les investigations ont été réalisées en majorité en dehors des écosystèmes forestiers, elles ont été centrées sur des espaces anthropisés (agricoles ou abandonnés) ou aquatiques. Une espèce de mammifère terrestre a été observée entre 2022 et 2023. 9 espèces

de mammifères ont été recensées depuis 2014, la plupart sont communes.

Quelques espèces à la loupe



Le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) fréquente les milieux ouverts et semi-ouverts, ainsi que les forêts. Il se nourrit d'herbacées, de cultures et de jeunes pousses de ligneux. Il entre en rut entre septembre et octobre, la mise bas d'un petit a lieu entre mai et

juin.

Le Cerf élaphe peut vivre plus de 20 ans.

Les populations sont en augmentation depuis une quarantaine d'années suite à des renforcements volontaires. Il peut être menacé par la fermeture des milieux, la fragmentation de ses habitats, ... Il peut représenter une menace forestière en cas d'abrutissement important ou en écorchant les arbres (marquage territorial, pousse des bois...)



Le Chat forestier (*Felis silvestris*) fréquente les milieux forestiers de feuillus et mixtes, de la plaine à la moyenne montagne. Il apprécie particulièrement les lisières entre les massifs forestiers et les prairies naturelles. Il se nourrit

principalement de rongeurs, de lapins de garenne, mais aussi d'oiseaux, d'amphibiens et de lièvres. Il se reproduit entre décembre

et juin (pic : janvier à février) pour une mise bas entre mars et mai. Il peut se reproduire avec le chat domestique. Sa longévité atteint une dizaine d'années.

L'évolution des populations du chat forestier est relativement méconnue, bien qu'un accroissement entre les années 1990 et 2006 ait été constaté.



Le Raton laveur (*Procyon lotor*) fréquente les milieux boisés avec des milieux aquatiques au courant lent, des mares et des étangs. Il se trouve également en milieux ouverts, dans les marais, aux alentours des zones urbaines. Il se reproduit entre février

et juin, pour une mise bas deux mois plus tard d'une portée de 3 à 5 jeunes. Son régime alimentaire est opportuniste (poissons, amphibiens, oiseaux, graines, fruits, déchets...).

Le Raton laveur peut vivre jusqu'à une quinzaine d'années.

Espèce d'Amérique du Nord introduite *via* des militaires nord-américains à la fin de la seconde guerre mondiale, des particuliers ou encore par des zoos, l'espèce est considérée comme exotique envahissante. Il peut occasionner des dégâts sur les cultures, dans les poulaillers, il prédate également les couvées des oiseaux nichant au sol ainsi que les petits mammifères.

Ses populations tendent à augmenter sur certains secteurs (Aisne, Auvergne, Gironde).

4.5.2 Les chiroptères (chauves-souris)

Du fait de leurs mœurs nocturnes et des difficultés liées à leur identification, les chiroptères (ou chauves-souris) sont généralement peu documentés dans la bibliographie. Les inventaires de terrain menés en été et en hiver 2022-2023 par la CPESPEC ont révélé la présence de 8 espèces de chauves-souris dont 2 n'ont pas été identifiées au-delà du genre ou de l'ordre. Depuis 2016, 8 espèces (ou genres ou ordre) ont donc été identifiées dans l'espace urbain et périurbain, voire boisé.

Il est important de savoir que tous les chiroptères sont strictement protégés au niveau national.

Les chauves-souris occupent plusieurs habitats en fonction des saisons : des gîtes hivernaux, estivaux ainsi que des corridors de déplacements et des territoires de chasse. En période hivernale (décembre à mars), elles hivernent dans des milieux frais, à forte hygrométrie et à température constante. Tout réveil prématuré peut leur être fatal. En période printanière, les chauves-souris se réveillent et migrent sur quelques dizaines à centaines de kilomètres vers le gîte d'été. Pour cela, elles empruntent les corridors écologiques (alignements d'arbres, lisières de forêts, haies...), dont la continuité est essentielle pour permettre leur déplacement d'une zone à une autre. Toute interruption peut leur être fatale ou mener à un isolement des milieux favorables.

En période estivale (mars à août), les femelles se regroupent dans leur gîte estival pour mettre bas. Leur gîte est chaud, calme, sombre et à faible hygrométrie. Les mâles peuvent également se rassembler ou rester solitaires.

En période automnale, les chauves-souris retournent *via* les corridors écologiques et en passant par leurs territoires de chasse dans leur gîte d'hivernation. Ces rassemblements permettent également la reproduction des chauves-souris.

Quelques espèces à la loupe



La Barbastelle d'Europe (*Barbastelle barbastellus*) est une espèce à enjeu fort sur le territoire du PnrBV. Elle a été observée en chasse ou en déplacement. Elle hiberne en milieux souterrains naturels ou artificiels, ainsi que dans les structures militaires. En été, elle gîte dans des

arbres, des bâtiments, des ponts... Insectivore, elle chasse le long de lisières, bocages, sous les houppiers ou au-dessus des arbres. Elle est dépendante de la présence de milieux forestiers sénescents.

Sa longévité atteint quelques années.

La tendance d'évolution ses populations n'est pas connue à l'échelle de la France.



Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) est une espèce à fort enjeu sur le territoire du PnrBV. Elle hiberne en milieux souterrains naturels ou artificiels, dans les cavités arboricoles. En période estivale, elle fréquente les cavités arboricoles,

parfois les ponts. Elle chasse des insectes le long de lisières

forestières, de prairies humides, au-dessus d'eaux calmes (étangs, lacs) ...

Sa longévité atteint quelques années.

La tendance d'évolution ses populations n'est pas connue à l'échelle de la France.



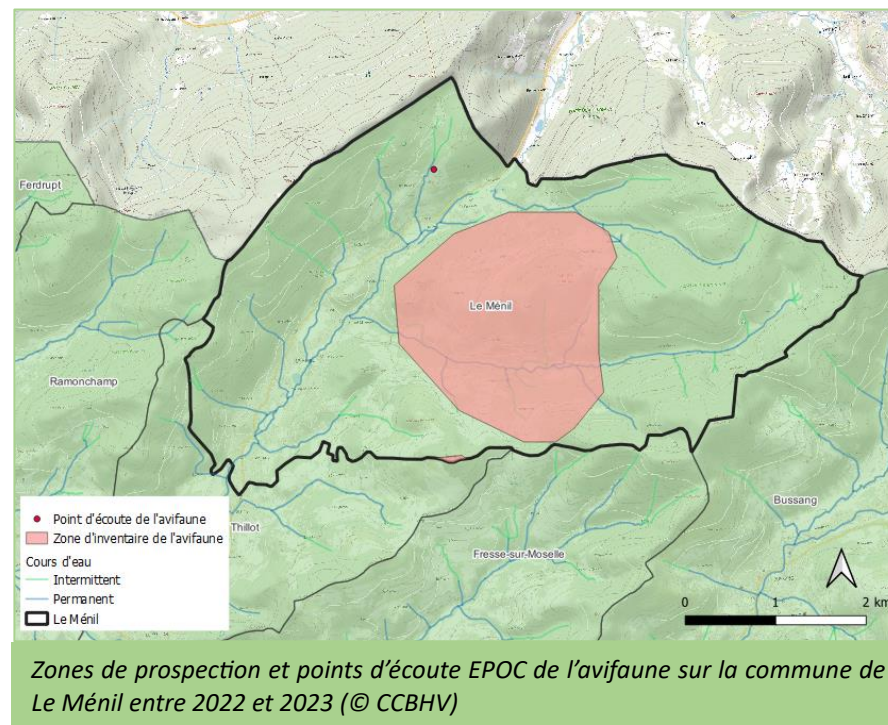
La Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) fait partie des espèces à enjeu sur le territoire du PnrBV ; elle a été observée en chasse ou en déplacement. Elle hiverne dans les cavités arboricoles. Elle gîte rarement en été (cavités arboricoles,

bâtiments) en France. Elle est migratrice. Insectivore, elle chasse dans les massifs forestiers feuillus, au-dessus des eaux calmes, dans les vergers, parcs, parfois aussi au niveau des éclairages urbains. Sa longévité est de quelques années.

Sa population tend à diminuer à l'échelle de la France.

A l'échelle de la commune, la diversité en espèces est appréciable.

4.6 Avifaune et cortèges associés



La liste des espèces d'oiseaux inventoriées est disponible en annexe.

59 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur la commune de Le Ménil grâce aux inventaires réalisés en 2022 et 2023. Au total, 75 espèces ont été recensées en prenant en compte les données bancarisées depuis 2011. Les espèces migratrices nicheuses ont été prises en compte.

Les espèces indicatrices faisant l'objet de suivis réguliers ont permis de préciser les aires d'occupation de ces populations au cours des dernières décennies. En complément, les inventaires réalisés dans le cadre du projet d'ABC ont parfois permis d'estimer les effectifs.

Plusieurs cortèges avifaunistiques ont été créés pour les espèces nicheuses par grands milieux afin de faire ressortir les enjeux liés aux habitats et d'apprécier leur fonctionnalité.

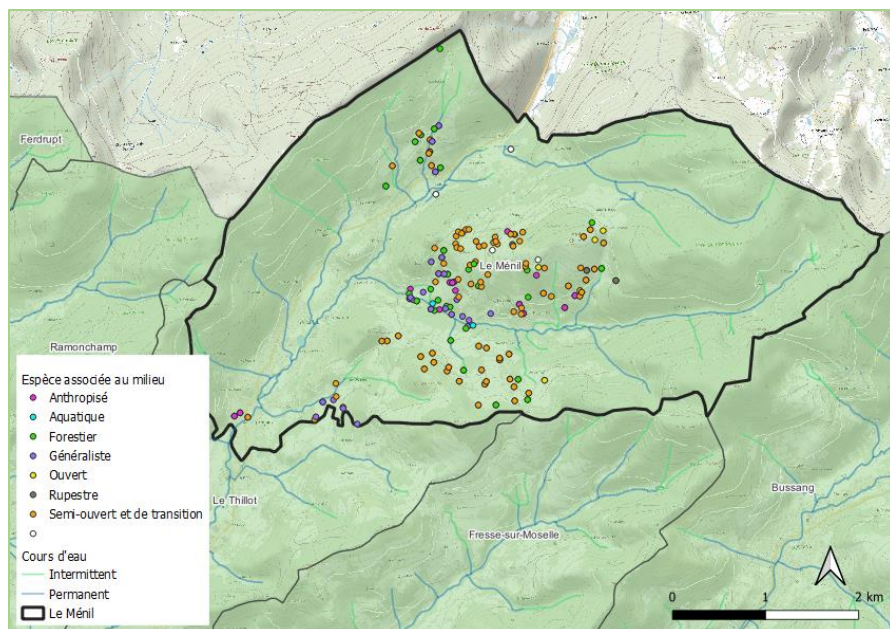
Espèces nicheuses présentes par grands milieux, d'après l'Association Hirrus. En gras : espèces remarquables et/ou à enjeu de conservation

Cortège des...	Espèces
Milieu forestiers <i>Forêts d'altitude, forêts mixtes</i>	Autour des palombes, Bec-croisé des sapins, Bondrée apivore, Bouvreuil pivoine, Buse variable, Cassenoix moucheté, Chevêchette d'Europe, Chouette hulotte, Epervier d'Europe, Geai des chênes, Gêlinotte des bois, Grimpeur des bois, Grive draine, Grive musicienne, Grosbec casse-noyaux, Mésange boréale, Mésange huppée, Mésange noire, Mésange nonnette, Pic épeiche, Pic noir, Pouillot siffleur, Pouillot véloce, Roitelet à triple bandeau, Roitelet huppé, Rougegorge familier, Sittelle torchepot, Tarin des aulnes
Milieu rupestres	Grand corbeau
Milieu ouverts <i>Chaumes, prairies et pâtures</i>	Pipit farlouse
Milieu semi-ouverts et de transition <i>Landes, bosquets, jeunes boisements, haies, ripisylves, vergers...</i>	Accenteur mouchet, Alouette lulu, Bruant jaune, Bruant proyer, Bruant zizi, Faucon crécerelle, Fauvette des jardins, Fauvette grisette, Gobemouche gris, Grive litorne, Pie-grièche écorcheur, Pipit des arbres, Pouillot fitis, Tarier pâtre, Torcol fourmilier

Milieu aquatiques	Bergeronnette des ruisseaux, Cinle plongeur , Héron cendré
Milieu anthropisés <i>Espaces verts, jardins, fermes</i>	Chardonneret élégant, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique , Moineau domestique, Pie bavarde, Rougequeue à front blanc, Rougequeue noir, Verdier d'Europe
Espèces généralistes / ubiquistes	Corneille noire, Coucou gris, Étourneau sansonnet, Fauvette à tête noire, Martinet noir, Merle noir, Mésange à longue queue, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Pic vert, Pigeon ramier, Pinson des arbres, Troglodyte mignon

Les espèces les plus représentées sont celles des cortèges des milieux forestiers et des milieux semi-ouverts et de transition. Les milieux anthropisés comptent également de nombreuses espèces.

34 espèces nicheuses remarquables ou à enjeux ont été identifiées. Elles sont pour la plupart indicatrices de pratiques agricoles extensives. Parmi celles-ci, le Grand Tétraz n'a pas été recensé sur la commune. Il est protégé dans le massif vosgien, en forte régression dans les Vosges et en France. Cette régression est due aux dérangements par les activités humaines hivernales et estivales ainsi qu'à la perte d'habitats favorables à sa présence (vieux massifs de conifères avec des zones plus ouvertes et aux sous-étages arbustifs).



Espèces avicoles observées par grands milieux sur la commune de Le Ménénil entre 2022 et 2023 (© CCBHV)

Conserver les espèces à enjeux en maintenant leurs habitats à travers une gestion forestière adaptée, des pratiques agricoles extensives, traditionnelles de montagne peut permettre de préserver d'autres espèces inféodées aux mêmes habitats.

Quelques espèces à la loupe



La Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*) fréquente les milieux aquatiques, de préférence torrentiels, en forêt ou milieu ouvert. Elle se nourrit d'insectes aquatiques ou terrestres, de crustacés, de petits mollusques...

Elle peut se reproduire de mars à août en fonction de sa répartition géographique. Il y a une ou deux pontes.

Cette espèce est répandue et n'est pas menacée.



Le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) est une espèce forestière discrète à enjeu sur le territoire du PnrBV. Cette espèce fréquente les forêts claires de feuillus, de conifères ou mixtes. Il consomme des graines, des baies, les jeunes vont plutôt

consommer des insectes. La ponte a lieu entre avril et mai.

Il s'agit d'un migrateur partiel, certaines populations rejoignant des aires plus chaudes en période hivernale.

Bien que ses populations restent importantes, elles diminuent depuis plus d'une vingtaine d'années en France, menacées notamment par la disparition des haies et le dérèglement climatique.



Le Grand corbeau (*Corvus corax*), est une espèce rupicole – c'est-à-dire fréquentant les milieux rocheux – à enjeu sur le territoire du PnrBV. Son régime est omnivore, nécrophage, il peut piller les nids d'autres espèces (œufs, poussins, prises). La reproduction a lieu de mars à la mi-avril, pour une seule ponte. Adulte il est sédentaire et territorial, les jeunes sont plus grégaires. En fonction des régions, les populations de Grand corbeau sont en augmentation, stables ou connaissent une régression.



L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) fréquente les villages et fermes. Insectivore, elle dépend de la disponibilité en espaces agricoles et en zones humides pour chasser, se désaltérer et construire son nid. Elle se reproduit entre avril et août.

La population tend à diminuer à l'échelle nationale, menacée par l'imperméabilisation des surfaces, la diminution de la ressource en boue...



La Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*), espèce à enjeu sur le territoire du PnrBV, fréquente les milieux présentant à la fois des arbustes et buissons touffus et des zones ouvertes (bocages, landes, prairies, pelouses à gestion extensive...). Elle consomme de gros insectes, mais également des petits vertébrés. Si les proies sont abondantes, elle peut les empaler

pour les garder en réserve.

Cette espèce est migratrice.

Elle se reproduit entre fin avril et début mai, pour une seule ponte.

En fonction des régions, elle peut être en régression, menacée notamment par l'usage d'insecticides, les reboisements importants.



Le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*) est une espèce à enjeu sur le territoire du PnrBV. Il fréquente les milieux humides ouverts et semi-ouverts (pâturages, prairies, tourbières...). Il est majoritairement insectivore, consomme également des invertébrés et des graines entre

les saisons. La reproduction s'étend de mars à août en fonction de leur répartition géographique. La ponte s'effectue dans un nid au sol. Une partie des populations est migratrice.

Ses populations sont en déclin, menacées par les fauches précoces, l'usage d'intrants...

Les espèces d'oiseaux sont pour la plupart bien documentées. Il est donc possible, à partir de ce bilan, d'avancer certaines perspectives pour la commune de Le Ménil, en fonction des grands milieux.

Le cortège avicole associé aux zones forestières utilise des habitats très variés : forêts de conifères, de feuillus, mixtes, âgées ou jeunes, denses ou claires, à proximité de milieux ouverts, humides... Afin de préserver cette biodiversité, maintenir une diversité en essences, en faciès forestiers, avec des îlots de sénescence, ainsi qu'une alternance en milieux forestiers, ouverts, lisières, bocages pourrait être pertinent.

Une espèce est inféodée aux milieux rupicoles. La préservation de ces milieux des activités humaines, alliée à une préservation de l'espèce observée, pourrait assurer sa viabilité.

L'espèce avicole associée aux milieux ouverts témoigne de pratiques agricoles extensives. Une intensification de ces pratiques ainsi qu'une fermeture des milieux est donc à éviter pour maintenir l'espèce rencontrée.

Le cortège avicole associé aux milieux semi-ouverts et de transition fréquente des milieux menacés par l'enfrichement ainsi que la simplification du paysage (disparition des haies notamment). Eviter la fermeture de ces milieux, maintenir une diversité en habitats plus ou moins ouverts est favorable à la conservation des espèces identifiées.

Le cortège avicole associé au milieu anthropisé est très divers et occupe des habitats très variés : vergers, espaces verts urbains,

clairières, lisières, habitations... Prendre en compte cette biodiversité lors des aménagements urbains et maintenir une diversité en habitats en favorise la préservation.

4.7 Reptiles

2 espèces de reptiles ont été détectées au cours des prospections de 2022 et 2023, le lézard des murailles et la couleuvre helvétique. 3 espèces ont été recensées depuis 2020. Les prospections se sont concentrées sur quelques zones où les données étaient absentes et où il y avait une probabilité de présence.

La liste des espèces de reptiles inventoriées est disponible en annexe.

Les espèces à la loupe



La Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) fréquente les milieux aquatiques, de préférence en eaux stagnantes : mares, étangs, roselières... avec une végétation abondante. Elle se nourrit principalement d'amphibiens,

également de poissons, rongeurs.

Elle s'accouple entre avril et mai, la ponte est estivale. L'éclosion a lieu en septembre. En octobre, la couleuvre rejoint ses milieux d'hibernation.

Elle est notamment menacée par la disparition, la dégradation et la pollution des zones humides.



Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) a été observé sur six des communes de la CCBHV. Il s'agit d'une espèce discrète. Il fréquente les milieux secs, ouverts et ensoleillés (talus, rocailles...).

Il se nourrit de petits arthropodes (araignées, insectes...).

La reproduction a lieu à partir d'avril jusqu'en juillet, il peut y avoir une à trois pontes. Il peut vivre plus de cinq ans.

Les espèces de reptiles et leurs populations sont généralement peu connues. Il pourrait être intéressant d'étendre les zones de prospections.

4.8 Insectes

L'étude des insectes s'est principalement portée sur les trois groupes les plus connus et les plus communément étudiés dans les études environnementales : les orthoptères comprenant les criquets, sauterelles et grillons, les odonates comprenant les libellules et demoiselles et les lépidoptères comprenant les rhopalocères (papillons de jour) et les hétérocères (papillons de nuit). Quelques hémiptères et coléoptères ont également été inventoriés.

Quelques critères de différenciation des groupes composant l'ordre des orthoptères, des odonates et des lépidoptères

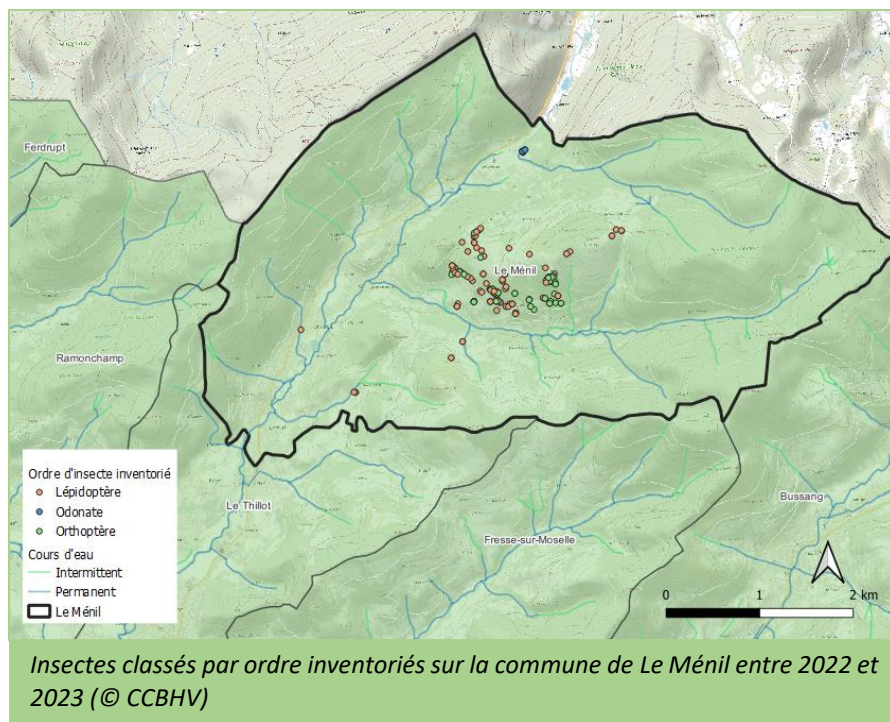
Orthoptères			
Criquets	Sauterelles	Grillons	Cigales
<ul style="list-style-type: none"> - Antennes courtes et épaisses - Ailes repliées le long du corps 	<ul style="list-style-type: none"> - Antennes longues et fines - Long appendice servant à la ponte (♀) 	<ul style="list-style-type: none"> - Antennes longues et fines - Ailes à plat sur le corps - Pattes arrières écartées du corps - Filaments à l'arrière 	<ul style="list-style-type: none"> - Antennes courtes - Ailes striées - Paire d'ailes de taille différente
Odonates			
Libellules (anisoptères)		Demoiselles (zygoptères)	
<ul style="list-style-type: none"> - Yeux accolés - Tête globuleuse - Corps trapu, abdomen large - Ailes écartées au repos - Ailes de taille différente - Vol rapide 		<ul style="list-style-type: none"> - Yeux séparés - Tête plus large que longue - Corps frêle, abdomen fin - Ailes jointes au repos - Ailes de même taille - Vol assez lent 	

Lépidoptères	
Papillons de jour (rhopalocères)	Papillons de nuit (hétérocères)
<ul style="list-style-type: none"> - Généralement assez colorés - 2 paires d'ailes repliées verticalement - Antennes en massue - Volent uniquement le jour 	<ul style="list-style-type: none"> - 90% des espèces de papillons - 2 paires d'ailes repliées horizontalement - Antennes filiformes / plumeuses / larges - Peuvent voler de jour et de nuit - Trompe parfois absente

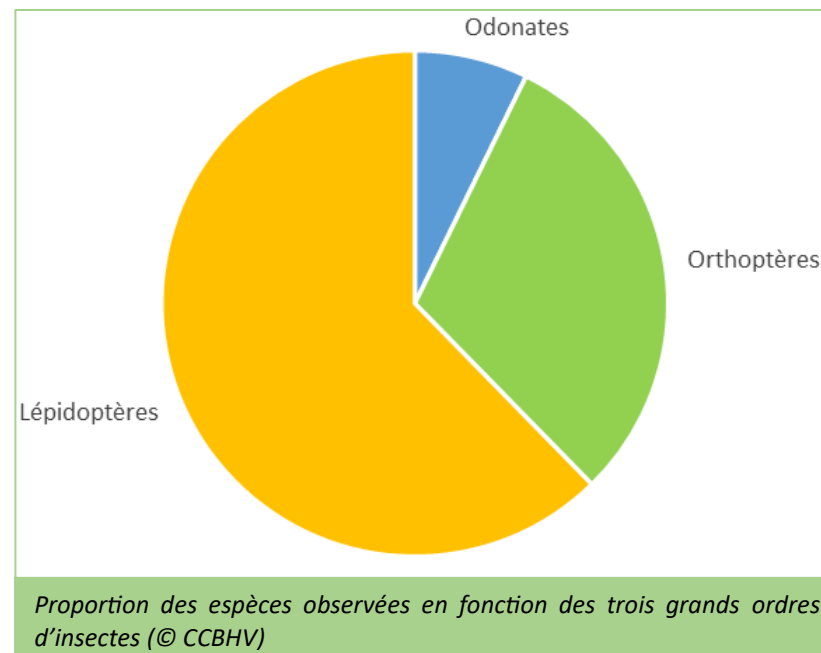
Les hémiptères, dont la paire d'aile supérieure est en partie sclérifiée et en partie membraneuse, comprennent notamment les cigales, les pucerons, les punaises.

Les diptères, qui possèdent une seule paire d'ailes, comprennent notamment les moustiques, les syrphes, les taons, les mouches.

69 espèces d'insectes ont été inventoriées sur la commune de Le Ménil, pour un total de 196 espèces sur la vallée en incluant la zone tampon de 5 km.



Parmi ces 69 espèces, 16 sont considérées prioritaires à l'échelle du PnrBV, soit près d'un quart des espèces recensées sur le Ménil. La commune a donc une responsabilité particulière pour leur conservation.



Les forêts n'ont pas fait l'objet d'investigations particulières.

4.8.1 Les orthoptères

21 espèces d'orthoptères ont été contactées entre 2022 et 2023. Ces espèces fréquentent en majorité les milieux ouverts secs tels que des pelouses ou des prairies sèches à végétation rase ainsi que les milieux ouverts avec une gestion pastorale de montagne, extensive, de fauche ou de pâturage. Une fermeture des milieux par l'enfrichement ou bien une intensification des pratiques agricoles leur est préjudiciable.

Quelques-unes, telles que la Leptophye ponctuée ou le Grillon des bois, peuvent se retrouver au niveau de lisières entre les milieux forestiers et ouverts. D'autres fréquentent les milieux frais à humides, tels que des prairies ou pelouses humides.

Quelques espèces remarquables



Le Dectique verrucivore (*Decticus verrucivorus*), espèce à enjeu à l'échelle du PnrBV, fréquente majoritairement les prairies et pâturages extensifs. Il est omnivore, il peut mordre ses proies.

© Association Hirus



Le Gomphocère tacheté (*Myrmeleotettix maculatus*), espèce à fort enjeu à l'échelle du PnrBV, fréquente les milieux pionniers (sol superficiel ou inexistant suite à des perturbations, pas ou peu de végétation) chauds et secs. Il se nourrit majoritairement de végétaux,

notamment des graminées et mousses. Ce criquet se reproduit entre juillet et septembre. Il est menacé par l'enfrichement.

Il est menacé par l'intensification des pratiques agricoles.



© David Demerges

La Sauterelle cymbalière (*Tettigonia cantans*) est une espèce à enjeu à l'échelle du PnrBV mais non menacée. Elle fréquente les milieux herbacés hauts et luxuriants. Elle serait carnivore.

4.8.2 Les odonates

5 espèces d'odonates ont été contactées entre 2022 et 2023. Ces espèces fréquentent plutôt des milieux aquatiques à eau faiblement courante ou stagnante, à végétation bien fournie ou non.

Quelques espèces à la loupe



© Association Hirus

L'Aeschne bleue (*Aeshna cyanea*) fréquente les milieux aquatiques stagnants (mares, étangs, réservoirs, rivières à courant lent...). Elle chasse les insectes. Les larves chassent en milieu aquatique. Les œufs sont pondus en milieu aquatique dans la végétation ou des troncs immergés. Le cycle larvaire dure 1 à 2 ans.



La Cordulie bronzée (*Cordulia aenea*) fréquente les milieux d'aquatiques stagnants (étangs, mares, bras morts...). Les larves chassent des petits invertébrés. Les adultes sont insectivores. Les œufs sont pondus à la surface de l'eau. Le cycle larvaire

dure entre 2 et 3 ans.

Elle se trouve dans toute la France.

4.8.3 Les lépidoptères

41 espèces de lépidoptères ont été contactées entre 2022 et 2023, pour un total de 43 espèces recensées depuis 2017. Ces espèces occupent principalement des milieux ouverts mésophiles très variés : prairies, friches, ourlets, haies, lisières mais aussi parfois des forêts ou bois clairs. La présence d'une végétation florifère a son importance pour certaines espèces.

Une autre partie des lépidoptères fréquente les milieux plus humides tels que les prairies humides, les bords de rivières, les marécages, les zones para-tourbeuses.

Les milieux agricoles accueillant le plus de diversité sont ceux ayant les pratiques les plus extensives.

Quelques espèces remarquables



L'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*) est une espèce à enjeu à l'échelle du PnrBV. Il fréquente les pelouses sèches rases avec du thym serpolet. La chenille est dépendante de fourmis (genre *Myrmeca*) pour son développement. Elle se nourrit de la plante-hôte, le papillon du nectar de fleurs.

La reproduction a lieu entre juin et juillet.

Il est menacé par l'intensification des pratiques agricoles, l'enfrichement.



L'Azuré du Thym (*Pseudophilotes baton*) est une espèce à fort enjeu à l'échelle du PnrBV. Il fréquente les milieux chauds et secs à végétation rase avec du thym, sa plante-hôte. Les papillons se nourrissent principalement de nectar, les chenilles de leur plante-hôte. Il est menacé par l'intensification des pratiques agricoles, l'enfrichement.

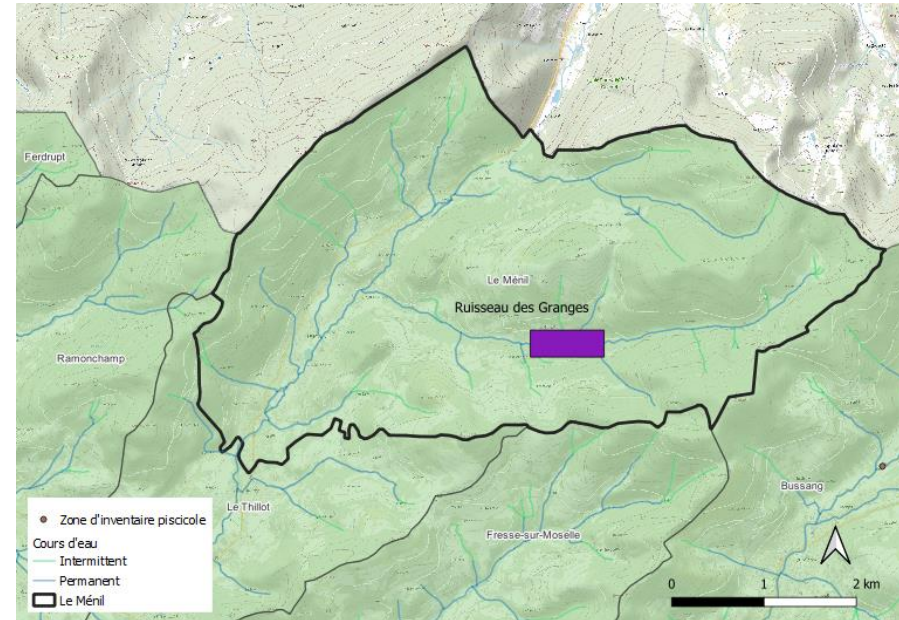


Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) est une espèce à fort enjeu à l'échelle du PnrBV. Elle fréquente les prairies humides, les marais, les talus fleuris, les clairières forestières où croît sa plante hôte, la Succise des prés. La reproduction a lieu d'avril à juillet. Les adultes se nourrissent de

nectar, les chenilles de leur plante hôte.

Elle est menacée par l'intensification des pratiques agricoles, la disparition des prairies humides et la fermeture des milieux.

4.9 Poissons et écrevisses



Zones de prospection piscicole et des écrevisses sur Le Ménéil entre 2022 et 2023
(© CCBHV)

Une pêche électrique a été effectuée en automne 2022 sur le ruisseau des Granges, un affluent de la Moselle. Elle avait pour objectif de compléter les connaissances déjà acquises au cours de prospections antérieures dans la Moselle. Une espèce a été détectée lors de la pêche électrique, la Truite fario. Sa présence peut indiquer une bonne qualité de l'eau. A l'échelle de la station, la population est dominée par des juvéniles (première année ou plus d'un an).

Une prospection nocturne a également eu lieu en automne 2022 afin de rechercher la présence d'écrevisse sur le ruisseau des Granges. Aucune écrevisse n'a été détectée.

Affiner les prospections des écrevisses, afin de détecter la présence d'écrevisse exotique ou indigène, pourrait être un enjeu.

Une espèce à la loupe



La Truite fario (*Salmo trutta fario*) est une espèce habitant les eaux claires, oxygénées, fraîches, dans les ruisseaux, rivières et lacs en altitude. Carnassière, elle se nourrit de mollusques, de petits batraciens et de petits poissons.

Elle se reproduit entre octobre et janvier. Elle peut vivre entre 4 et 6 ans.

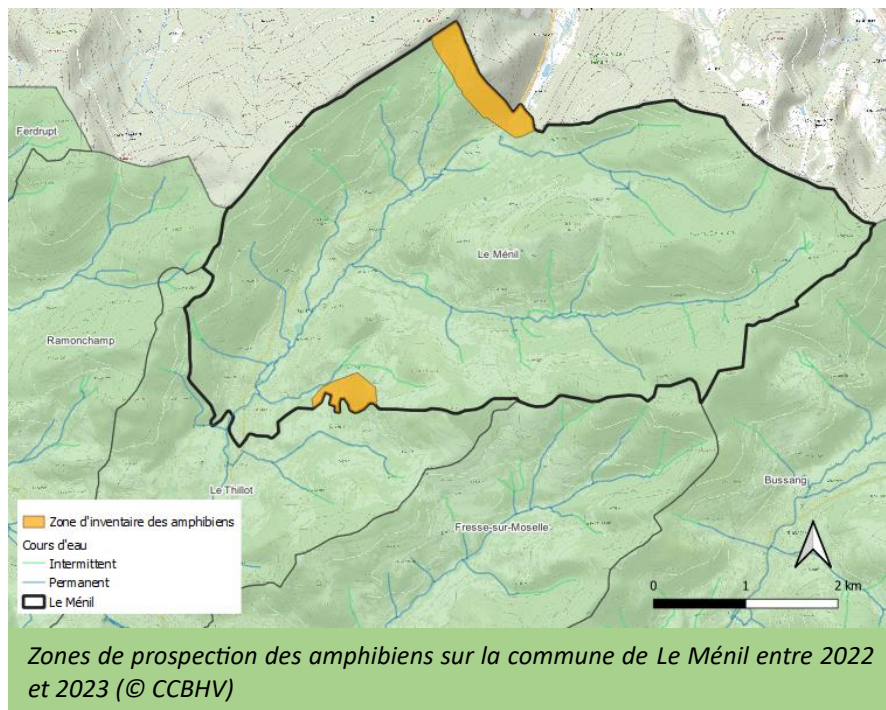
Elle est menacée par le réchauffement des eaux.

4.10 Mollusques d'eau douce

Les mollusques aquatiques ont été prospectés par prélèvements et analyses d'Acide Désoxyribonucléique (ADN) environnemental dans l'eau. La commune de Le Ménil n'a pas été prospectée.

Connaître la diversité des mollusques aquatiques et terrestres pourrait être une suite à donner.

4.11 Amphibiens

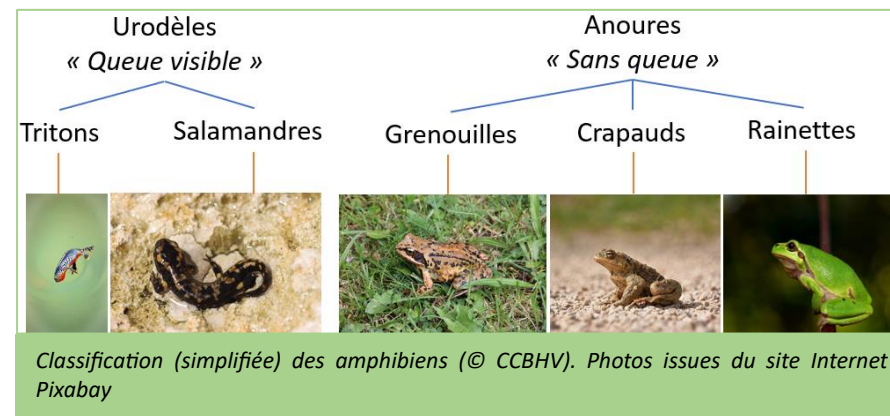


4 espèces d'amphibiens ont été détectées au cours des inventaires entre 2022 et 2023, pour un total de 5 amphibiens recensés depuis 2021.

Les amphibiens peuvent être divisés en deux grands groupes, les urodèles et les anoures. Parmi les anoures, les grenouilles et les crapauds peuvent notamment être différenciés par leur manière de

pondre leurs œufs : en amas pour les premières, en chapelet pour les seconds.

Les amphibiens partagent un mode de vie double : les larves se développent en milieu aquatique, les adultes passent leur vie en milieu terrestre, avant de se reproduire en milieu aquatique.



Quelques espèces à la loupe



© Association Hirrus

La Grenouille rousse (*Rana temporaria*) fréquente les zones humides, tourbières, marais, fossés, milieux forestiers. Elle consomme des vers, des mollusques, des insectes, des araignées et des petits crustacés. Elle se reproduit généralement de février à avril dans

les zones humides. Elle est à enjeu au niveau du massif vosgien, qui

comprend de nombreux milieux favorables à sa présence. Elle peut vivre entre 6 et 10 ans.

Elle est particulièrement menacée par la fragmentation de son territoire, notamment en période de migration des milieux terrestres vers les milieux aquatiques pour la reproduction.



La Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) fréquente les milieux forestiers mixtes. Elle se nourrit d'invertébrés (cloportes, limaces, vers-de-terre...). Après s'être accouplée en milieu terrestre entre avril et septembre, elle met bas en

milieu aquatique entre janvier et mai de l'année d'après. La Salamandre tachetée peut vivre une vingtaine d'années.

Elle est menacée par la disparition des milieux aquatiques, leur pollution, la fragmentation de son territoire, notamment lorsqu'elle effectue sa migration des milieux terrestres vers les milieux aquatiques pour la reproduction.



Le Sonneur à ventre jaune (*Lissotriton helveticus*) fréquente les milieux aquatiques (souvent pionniers : vasques d'eau, flaques, ornières, mares, petits ruisseaux...) pour sa reproduction et les milieux terrestres aux alentours hors période de reproduction.

Adulte, il se nourrit d'arthropodes (diptères, araignées...) et de mollusques gastéropodes. Il se reproduit entre avril et octobre.

Il hiberne non loin de la zone aquatique qu'il fréquente. Il peut vivre une dizaine d'années. Ses populations régressent en France, menacées par la disparition de son habitat.

Le recensement des mares sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges est à affiner. Cependant, quelques sites favorables aux amphibiens à préserver ont été identifiés : l'étang des Fenesses, ainsi que la limite nord-ouest de la commune.

4.12 En bref, à l'échelle communale

Biodiversité rencontrée à Le Ménil avant et après le projet d'ABC, comparaison avec le territoire de la CCBHV.

	Groupe phylogénétique	Nombre d'espèces recensées... ²			
		à Le Ménil			sur la CCBHV (+ zone tampon)
		Avant l'ABC	Pendant l'ABC (2022-2023)	Toutes périodes confondues	Toutes périodes confondues
Végétation	<i>Flore vasculaire</i>	194	513	533	909
Faune	<i>Mammifères hors chiroptères</i>	8	1	9	28
	<i>Chiroptères</i>	2	4	5	21
	<i>Oiseaux</i>	61	59	75	155
	<i>Reptiles</i>	1	2	3	7
	<i>Orthoptères</i>	0	21	21	40
	<i>Odonates</i>	0	5	5	46
	<i>Lépidoptères</i>	2	41	43	110
	<i>Poissons</i> ³	0	1	1	10
	<i>Ecrevisses</i>	0	0	0	3
	<i>Bivalves</i>	/	/	/	10
	<i>Gastéropodes</i>	/	/	/	73
	<i>Amphibiens</i>	1	4	5	11
	Autre faune, remarquable	<i>Coléoptères</i>	/	/	/
<i>Hémiptère</i>		/	/	/	4
<i>Diptères</i>		/	/	/	2
<i>Hyménoptères</i>		/	/	/	1
<i>Arachnides</i>		/	/	/	6

² Indications concernant la faune identifiée jusqu'à l'espèce

³ Inventaires piscicoles complémentaires à ceux réalisés dans la Moselle, avant le projet d'ABC

4.13 Éléments de fonctionnalité et d'écologie du paysage

L'étude de la biodiversité ne peut se limiter à l'analyse de listes d'espèces et une cartographie des habitats. Est également nécessaire une approche spatiale et temporelle, intégrant ainsi la dynamique des populations floristiques et faunistiques comprenant leurs territoires et leurs déplacements.

Face à l'érosion de la biodiversité, l'un des principaux enjeux est de permettre aux espèces végétales et animales de se développer, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, donc d'assurer leur survie.

Concrètement, l'ambition est de :

- Freiner la dégradation et la disparition des milieux naturels, de plus en plus réduits en surface et fragmentés par les activités humaines,
- Permettre la connexion entre les milieux naturels (haies, linéaires arborés, herbacés) afin de former un réseau écologique efficace, à échelle locale et nationale.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire qui répond à ces deux impératifs, en complément des démarches de préservation des milieux naturels déjà existants.

La trame verte correspond aux milieux terrestres naturels et semi-naturels, tandis que la trame bleue correspond aux milieux aquatiques et humides.

Cette approche écologique du paysage du territoire (ou fonctionnement écologique) s'appuie sur quatre concepts clés :

- Les noyaux ou réservoirs de biodiversité, qui constituent les zones les plus riches en espèces,
- Les corridors écologiques, qui permettent les déplacements des espèces et leurs interactions, et relient les noyaux de biodiversité entre eux (haies, bosquets, réseau hydrographique, pelouses, friches, jardins...),
- Une matrice (des parcelles homogènes à grande échelle, par exemple des forêts, des espaces ouverts),
- Des obstacles, qui constituent des barrières infranchissables ou qui réduisent ou perturbent la mobilité des espèces.

De nombreux réservoirs de biodiversité (ou écozone) ont été identifiés sur l'ensemble de la vallée grâce à l'analyse des données naturalistes du territoire. Ainsi, sur Le Ménil, plusieurs réservoirs répartis par grands milieux ont été identifiés.

Flore patrimoniale
(sur la LRR)

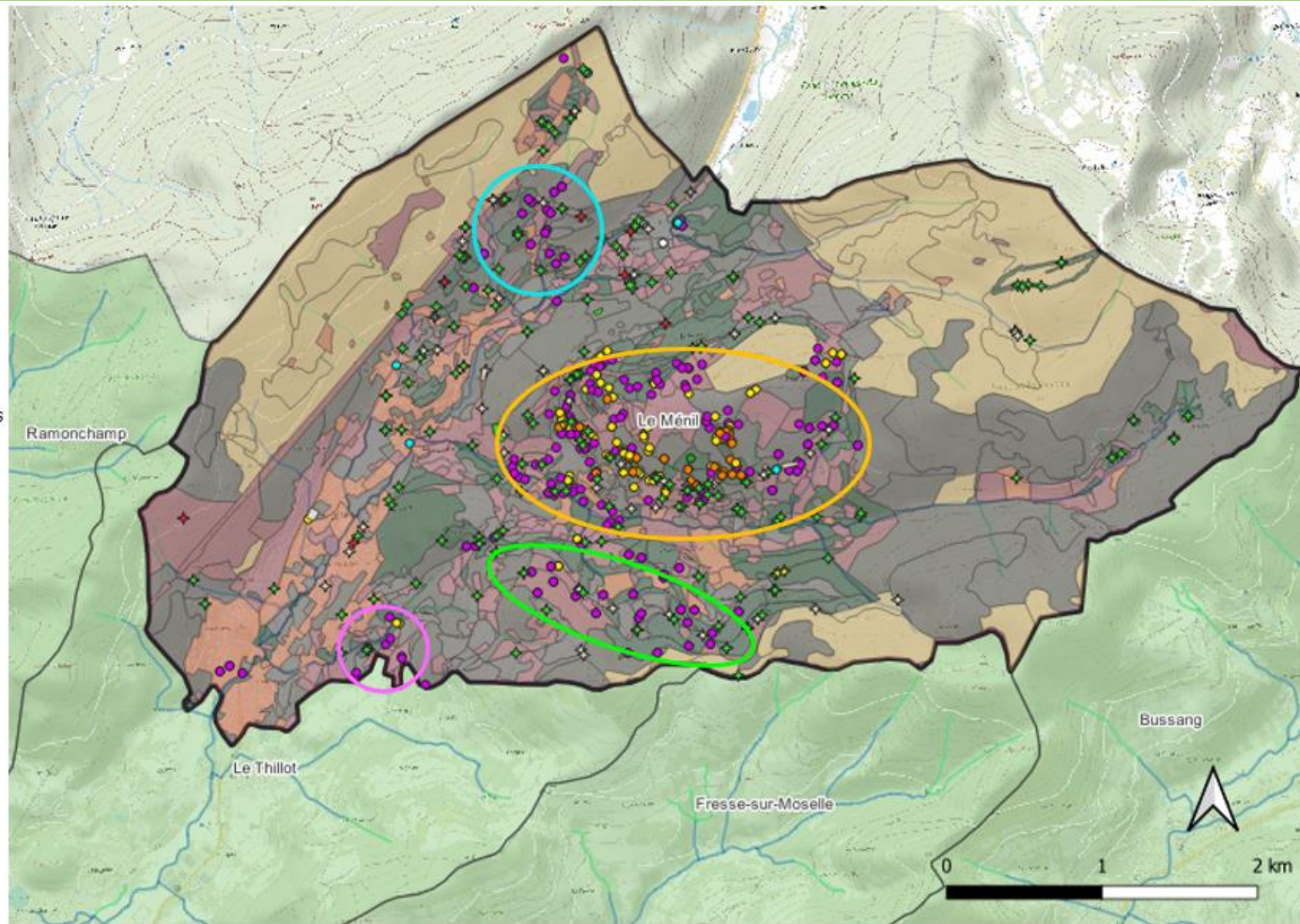
- ◆ CR
- ◆ VU
- ◆ NT
- ◆ LC
- ◆ DD
- ◆ NE

Groupes faunistiques

- Amphibien
- Avifaune
- Lepidoptère
- Odonate
- Orthoptère
- Reptile

Niveau d'enjeu des milieux recensés

- Fort
- Modéré
- Faible
- Très faible
- ?



- Les Huttes
- Tête des champs
- Envers de Demrupt
- Les Essieux

Milieux à forts enjeux accueillant une biodiversité élevée (© CCBHV)

	Groupes faunistiques observés	Quelques espèces floristiques patrimoniales
Milieux mosaïques ouverts et fermés		
Lieu-dit les Huttes	* Oiseaux (Bouvreuil pivoine, Pie-grièche écorcheur, Tarier pâtre...)	Pédiculaire des bois, Téesdalie à tige nue ...
Envers de Demrupt	* Oiseaux (Bruant zizi, Pouillot fitis, Roitelet à triple bandeau...)	Montie des Fontaines, Tabouret bleuâtre ...
Lieu-dit les Essieux	* Lépidoptères (Azuré des Anthyllides, Morio) * Oiseaux (Accenteur mouchet, Bruant jaune...)	Danthonie retombante, Scorsonère humble ...
Milieux ouverts, de transition		
Tête des champs	* Amphibien (Crapaud commun) * Lépidoptères (Mélitée du Mélampyre, Paon du jour...) * Oiseaux (Bruant proyer, Milan royal, Pipit farlouse...) * Orthoptères (Criquet des clairières, Criquet verdelet)	Jasione des montagnes, Œillet à delta ...

Les milieux forestiers n'ayant pas été prospectés, l'observation de peu d'espèces dans le cadre du projet d'Atlas de la Biodiversité Communale n'est pas à lier avec une absence d'espèces. De nombreuses espèces floristiques patrimoniales ont été détectées dans des boisements de hêtraies sapinières, habitats à forts enjeux, mais également au sein de la commune, au niveau d'habitations peu denses

PARTIE 5 - Propositions d'actions à échelle communale

5.1 Quelques actions généralistes

1. Diffuser l'information sur la biodiversité, permettre sa prise en compte dans les documents de planification de la commune (Plan Local d'Urbanisme (PLU), Règlementation des Boisements, projets d'aménagements).
Permettre une articulation avec le PLU, Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
2. Sensibiliser les habitants pour leur permettre de suivre et de soutenir les actions engagées en milieux urbains et autour des villes (jardins, vergers...).
3. Développer une politique de formation et de prévention au sujet des espèces invasives, à destination des ouvriers municipaux, des gestionnaires des espaces naturels, des agriculteurs et forestiers.
4. Améliorer la connaissance des écosystèmes forestiers du territoire.

5.2 Quelques actions engagées

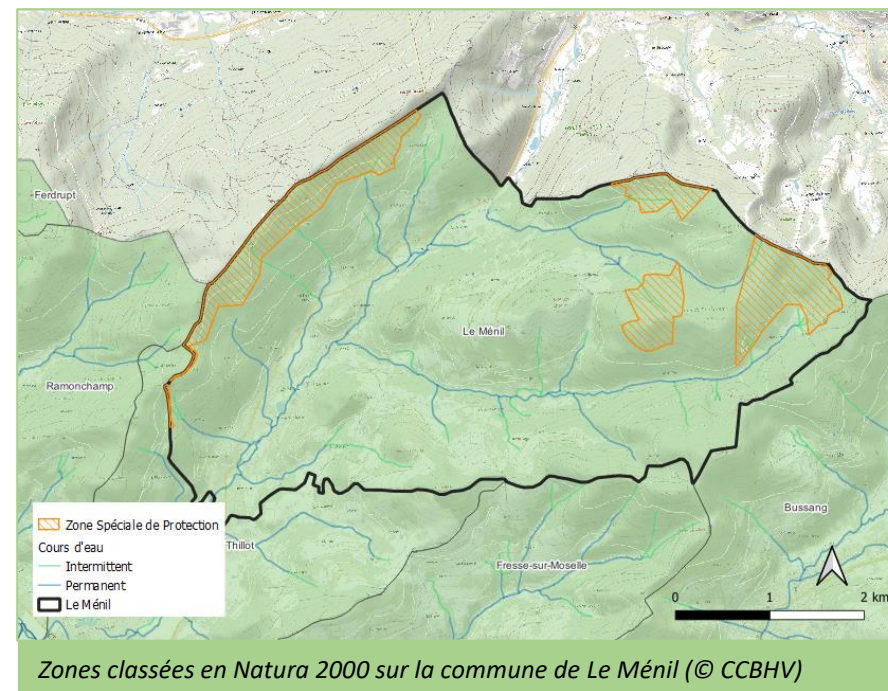
1. Préserver les sites à enjeux écologiques forts et retranscrire les données dans les documents de planification (PLU, PADD, Règlementation des Boisements, Plan d'Aménagement Forestier pour les forêts publiques).
2. Intégrer la biodiversité ordinaire dans les espaces urbains.
3. Poursuivre les actions engagées en faveur de la biodiversité (Plan de Paysage, zone Natura 2000, l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires chimiques, restauration des continuités écologiques des berges de la Moselle, animations pédagogiques en partenariat avec les associations locales).
4. Sensibiliser au programme de Quiétude Attitude.

Les zones de protection ou d'inventaire du patrimoine naturel

Le territoire de Le Ménil comprend de nombreux espaces protégés, gérés ou prospectés. Il se situe dans le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PnrBV) et est engagé par rapport à sa charte 2012-2027. Il compte une zone Natura 2000 (au titre de la Directive Oiseaux).

Zonages d'inventaires et de protection du patrimoine naturel de Le Ménil. ZPS : Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)

Espaces	Identification du site	Dénomination	Fiche en ligne
Espace protégé et géré	Ballons des Vosges FR8000006	Parc naturel régional des Ballons des Vosges	https://inpn.mnhn.fr/espace/protége/FR8000006
Natura 2000	FR4112003 (ZPS)	Massif Vosgien	https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR4112003



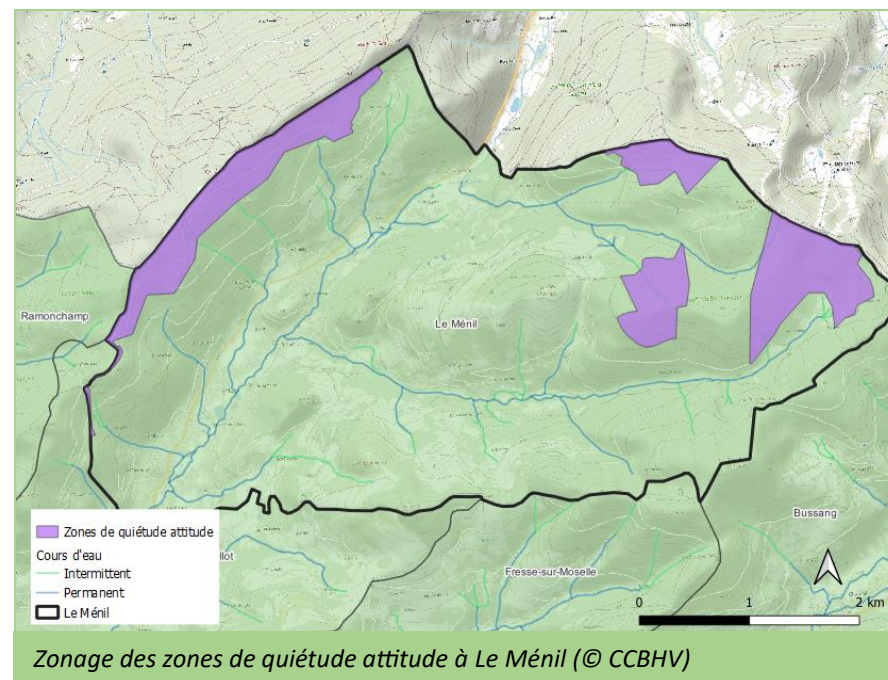
Le site Natura 2000 bénéficie d'un document d'objectifs (DOCOB) fondé sur le principe d'une gestion contractuelle. Ce document de référence et de mise en cohérence des actions de gestion a été élaboré en lien avec les acteurs locaux. Il s'appuie notamment sur une analyse approfondie des usages des milieux sur le territoire et de leurs effets sur les habitats naturels et les espèces à l'origine de la désignation du site.

Le régime réglementaire lié à ces zones permet, à titre préventif, d'évaluer les conséquences d'activités ou de projets dans ces lieux. Ainsi, cette évaluation a vocation à éviter toute atteinte significative aux habitats et espèces qui ont permis de classer le site.

Pour ce site, le DOCOB identifie une série de mesures contractuelles. Elles sont parfois développées spécifiquement pour les besoins d'un site par l'intermédiaire de contrats et chartes Natura 2000. Ainsi, des zones de quiétude ont été mises en place au niveau du site Natura 2000 sous la Directive « Oiseaux » à Le Ménil.

Les zones de quiétude attitude

Le Ménil compte quelques zones de quiétude attitude. Ces zones ont été mises en place sur le territoire du PnrBV dans l'objectif de limiter les dérangements hivernaux (alimentation plus difficile) et printaniers (mise bas, présences de jeunes) voire estivaux de la faune. Bien que les préconisations ne soient pas réglementaires (attention, des réglementations concernant les espaces protégés existent localement), il est vivement conseillé de les suivre : rester sur les sentiers balisés, respecter le silence, tenir son chien en laisse, privilégier les activités de journée.



5.3 Quelques actions à développer

1. Contractualiser des démarches en faveur de la biodiversité avec les agriculteurs (*via* des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)), notamment pour maintenir les pratiques d'entretien et de gestion traditionnelles de montagne des pâturages et prairies, et gérer extensivement les lisières (en partenariat avec les propriétaires forestiers).
2. Améliorer la qualité de l'interface entre les forêts et les zones urbanisées pour permettre une gestion différenciée (notion de pré-bois, gestion du risque incendie). Réflexion à intégrer à la révision de la Règlementation des Boisements.
3. Etendre la trame des vieux arbres au-delà du réseau Natura 2000 (îlots de sénescence, arbres-habitats).
4. Promouvoir l'adaptation des forêts au dérèglement climatique *via* les régénérations naturelles et l'implantation de feuillus, en privilégiant les essences locales (enrichissement uniquement).
5. Permettre une rétention de l'eau (dans le sol, dans la biomasse) dans la gestion des milieux *via* des solutions fondées sur la nature (restaurer les ripisylves sur tous les linéaires, protéger les zones humides).
6. L'implication, par la chasse notamment, dans l'adaptation des populations d'ongulés pour maintenir et restaurer des équilibres entre la faune, la flore et les espaces naturels.

PARTIE 6 - Annexes

Annexe 1. Correspondance entre les habitats élémentaires, le code Eunis et le Code Corine

Nom français	Code Eunis	Code Corine
Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis	G5	51
Bâtiments des villes et villages	J1	86
Construction à faible densité	J2	86
Réseaux de transport et autres zones de construction à surface dure	J4	86.4
Eaux dormantes de surface	C1	22.1
Eboulis	H2	61
Falaises continentales, pavements rocheux et affleurements rocheux	H3	62
Forêts de conifères	G3	42
Forêts de feuillus caducifoliés	G1	41
Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères	G4	43
Fourrés tempérés et méditerranéo-montagnards	F3	31
Habitats continentaux divers sans végétation ou à végétation clairsemée	H	3
Landes arbustives tempérées	F4	31
Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes herbacées	E5	24
Pelouses alpines et subalpines	E4	36
Pelouses sèches	E1	32
Prairies mésiques	E2	38
Prairies humides et prairies humides saisonnières	E3	22
Zones cultivées des jardins et des parcs	I2	85

Annexe 2. Liste des habitats remarquables (ZNIEFF ou inscrits dans la Directive Habitats, Faune, Flore) sur la commune de Le Ménil. DH : Directive Habitat, ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Nom scientifique	DH (1 ou 2)	ZNIEFF Lorraine (type 1 à 3)	Surface (ha)	% de la commune
<i>Chênaies acidophiles médio-européennes</i>	_	3	47,91	2,36
<i>Chênaies acidophiles médio-européennes</i> × Formations à <i>Pteridium</i>	_	3×_	6,28	0,31
<i>Chênaies acidophiles médio-européennes</i> × Pâturages mésotrophes	_	3×_	13,43	0,66
Communautés à grandes herbacées des prairies humides	6430-2	3	7,21	0,35
Eaux dormantes de surface	pp 31	3	2,24	0,11
Forêts de conifères	pp 94	pp	182,87	9,00
Forêts de feuillus caducifoliés	pp 91	pp	63,83	3,14
Forêts de pente hercyniennes	9180	2	109,01	5,37
Forêts de ravin médio-européennes	9180	1	19,08	0,94
Forêts mixtes à <i>Abies-Picea-Fagus</i>	pp 91	_	296,51	14,60
Forêts riveraines à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	91E0	2	10,49	0,52
Forêts riveraines à <i>Fraxinus</i> et <i>Alnus</i> , sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux × Communautés à grandes herbacées des prairies humides	91E0×6430-2	2	0,87	0,04
Hêtraies montagnardes médio-européennes à <i>Luzule</i>	9110	3	269,87	13,29
Hêtraies neutrophiles montagnardes médio-européennes	9130-10	2	63,90	3,15
Landes hercyniennes à <i>Vaccinium</i>	4030-11	2	2,80	0,14
Landes, fourrés et toundras	_	pp	0,10	0,00
Pâturages mésotrophes × Communautés à grandes herbacées des prairies humides	6430-2×_	3×_	2,11	0,10
Pâturages mésotrophes × Prairies acidoclines à <i>Molinie bleue</i>	6410-13×_	1×_	2,82	0,14
Pelouses à <i>Agrostis</i> et <i>Festuca</i>	6230 ou 6230-1	1	28,34	1,40
Pelouses à <i>Agrostis</i> et <i>Festuca</i> × Formations à <i>Pteridium</i>	6230×_	1×_	1,63	0,08
Pelouses à <i>Agrostis</i> et <i>Festuca</i> × Fourrés à <i>Cytisus scoparius</i>	6230×_	1×_	3,60	0,18
Pelouses à <i>Agrostis</i> et <i>Festuca</i> × Landes hercyniennes à <i>Vaccinium</i>	6230×4030-10	1×2	6,03	0,30
Pelouses à <i>Agrostis</i> et <i>Festuca</i> × Prairies acidoclines à <i>Molinie bleue</i>	6230×6410-13	1	1,22	0,06
Pelouses à <i>Agrostis</i> et <i>Festuca</i> × Prébois caducifoliés	6230×_	1×_	13,41	0,66
Petits bois anthropiques mixtes de feuillus et conifères	_	3	0,09	0,00
Prairies ; terrains dominés par des herbacées non graminéoïdes, des mousses ou des lichens	pp 6	pp	0,52	0,03

<i>Prairies à Cirse des marais</i>	-	3	0,20	0,01
<i>Prairies à Joncs et à Crételle</i>	-	3	1,12	0,05
<i>Prairies à Joncs et à Crételle × Prébois caducifoliés</i>	-	3	0,22	0,01
<i>Prairies à Renouée bistorte</i>	-	3	1,76	0,09
<i>Prairies acidoclines à Molinie bleue</i>	6410-13	1	4,13	0,20
<i>Prairies améliorées sèches ou humides</i>	6510-7 ou pp 6510-7	-	2,68	0,13
<i>Prairies atlantiques et subatlantiques humides</i>	-	3	3,84	0,19
<i>Prairies de fauche de montagne × Prairies acidoclines à Molinie bleue</i>	6520-3×6410-13	2×1 ou 3×1	8,01	0,39
<i>Prairies de fauche hygromésophiles planitiaires médio-européennes</i>	6510-5	3	7,44	0,37
<i>Prairies de fauche hygromésophiles planitiaires médio-européennes × Prairies acidoclines à Molinie bleue</i>	6510-5×6410-13	1×3	0,07	0,00
<i>Prairies de fauche submontagnardes hercyniennes occidentales</i>	6520-3	3 ou 2	155,93	7,68
<i>Prairies de fauche xéromésophiles planitiaires médio-européennes</i>	6510-5	3	8,32	0,41
<i>Sapinières acidophiles hercynio-alpines</i>	-	3	88,53	4,36
<i>Saussaies marécageuses à Sphaignes</i>	-	1	1,42	0,07
<i>Tourbières hautes inactives, dégradées</i>	7120-1	3	4,50	0,22

Annexe 3. Liste des espèces patrimoniales floristiques recensées sur la commune de Le Ménil. PN : protégée en France métropolitaine, PR : protégée sur le territoire lorrain, LRN : liste rouge nationale, LRR : liste rouge régionale, CR : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NE : Non évaluée, Rareté régionale : RRR (extrêmement rare), RR, R, AR, AC, C, CC à CCC (extrêmement commun) avec R : rare, A : assez, C : commun, ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique avec 1 : la présence du taxon suffit pour désigner une ZNIEFF, 2 : 2 à 4 taxons de note 2 peuvent justifier la désignation d'une ZNIEFF, 3 : la présence de plusieurs taxons de note 3 est nécessaire à la désignation d'une ZNIEFF, 0 : le taxon peut être considéré comme déterminant ZNIEFF sous condition

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	LRN	LRR Lorraine	Rareté régionale	ZNIEFF Lorraine	Priorité de conservation PnrBV
<i>Alchemilla monticola</i> Opiz, 1838	Alchémille des montagnes	–	LC	LC	AR	2	–
<i>Aphanes australis</i> Rydb., 1908	Aphane australe, Alchémille oubliée, Alchémille à petits fruits, Alchémille australe	–	LC	CR	R	–	–
<i>Arnica montana</i> L., 1753	Arnica des montagnes, Arnica, Herbe aux prêcheurs	–	LC	NT	R	–	–
<i>Asplenium x alternifolium</i> Wulfen, 1781	Doradille à feuilles alternes, Doradille de Breyne, Doradille d'Allemagne, Asplénium de Breyne	–	NE	NE	RR	–	–
<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	Bétoine officinale, Épiaire officinal	–	LC	LC	CC	3	–
<i>Carex canescens</i> L., 1753	Laîche blanchâtre, Laîche courte, Laîche tronquée	–	LC	LC	AR	3	–
<i>Carex laevigata</i> Sm., 1800	Laîche lisse	–	LC	CR	RR	–	–
<i>Corydalis intermedia</i> (L.) Mérat, 1812	Corydale intermédiaire	–	LC	VU	RRR	1	–
<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó, 1962	Dactylorhize maculé, Orchis tacheté, Orchis maculé	–	LC	LC	AC	2	–
<i>Dactylorhiza majalis</i> (Rchb.) P.F.Hunt & Summerh., 1965	Dactylorhize de mai, Orchis de mai, Dactylorhize fistuleux, Orchis fistuleux	–	LC	NT	C	2	–
<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC., 1805	Danthonie retombante, Sieglingie retombante, Danthonie couchée, Danthonie décombante	–	LC	LC	AC	3	–
<i>Dianthus deltoides</i> L., 1753	Œillet deltoïde, Œillet couché, Œillet à delta	–	LC	NT	R	2	–
<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Rossolis à feuilles rondes, Droséra à feuilles rondes	PN	LC	LC	AR	3	–

<i>Eriophorum vaginatum L., 1753</i>	Linaigrette vaginée, Linaigrette engainée, Linaigrette à feuilles engainantes	–	LC	LC	AR	3	–
<i>Euphrasia nemorosa (Pers.) Wallr., 1815</i>	Euphrase des bois, Euphrase des forêts	–	LC	DD	RR	–	–
<i>Herniaria glabra L., 1753</i>	Herniaire glabre, Herniole	–	LC	LC	AC	3	–
<i>Illecebrum verticillatum L., 1753</i>	Illécèbre verticillé	–	LC	CR	RR	2	–
<i>Isolepis setacea (L.) R.Br., 1810</i>	Isolépide sétacée, Scirpe sétacé, Isolépis sétacé	–	LC	LC	AR	2	–
<i>Jasione montana L., 1753</i>	Jasione des montagnes, Herbe à midi	–	LC	LC	AR	3	–
<i>Lactuca alpina (L.) Benth. & Hook.f., 1876</i>	Laitue des Alpes, Cicerbite des Alpes, Mulgédie des Alpes	–	LC	NT	R	–	–
<i>Lactuca plumieri (L.) Gren. & Godr., 1850</i>	Laitue de Plumier, Cicerbite de Plumier, Laitue des montagnes, Laiteron de Plumier	–	LC	NT	RR	–	–
<i>Leucojum vernum L., 1753</i>	Nivéole de printemps, Nivéole printanière	PR	LC	LC	AC	3	–
<i>Logfia minima (Sm.) Dumort., 1827</i>	Logfie minime, Petite logfie, Petite cotonnière, Cotonnière naine, Logfie naine, Gnaphale nain	–	LC	LC	AR	3	–
<i>Lunaria rediviva L., 1753</i>	Lunaire vivace, Lunaire odorante	–	LC	LC	R	2	–
<i>Lycopodium clavatum L., 1753</i>	Lycopode en massue, Éguaire	–	LC	LC	AR	3	–
<i>Montia fontana L., 1753</i>	Montie des fontaines	–	LC	NT	R	–	–
<i>Myosotis discolor Pers., 1797</i>	Myosotis discolore, Myosotis bicolore, Myosotis changeant, Myosotis versicolore	–	LC	NT	AR	–	–
<i>Nardus stricta L., 1753</i>	Nard raide, Poil-de-bouc	–	LC	LC	AR	3	–
<i>Noccaea caerulescens (J.Presl & C.Presl) F.K.Mey., 1973</i>	Tabouret bleuâtre, Noccée bleuissante, Tabouret sylvestre, Tabouret bleuissant	–	LC	LC	R	3	–
<i>Ornithopus perpusillus L., 1753</i>	Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat	–	LC	LC	AR	3	–
<i>Papaver dubium subsp. lecoqii (Lamotte) Syme, 1863</i>	Pavot de Lecoq, Coquelicot de Lecoq	–	LC	NT	AR	–	–
<i>Pedicularis sylvatica L., 1753</i>	Pédiculaire des forêts, Pédiculaire des bois, Herbe-aux-poux	–	LC	NT	AR	3	–

<i>Pilosella aurantiaca</i> (L.) F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle orangée, Épervière orangée	–	DD	LC	AR	–	–
<i>Pilosella lactucella</i> (Wallr.) P.D.Sell & C.West, 1967	Piloselle petite-laitue, Épervière petite-laitue, Épervière auriculée	–	LC	LC	AC	2	–
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch., 1797	Potentille dressée, Potentille tormentille, Tormentille	–	LC	LC	C	3	–
<i>Pyrola minor</i> L., 1753	Pyrole mineure, Petite pyrole	–	LC	NT	RR	–	–
<i>Scleranthus perennis</i> L., 1753	Scléranthe vivace, Scléranthe pérenne	–	LC	NT	R	3	–
<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	Scorsonère humble, Scorsonère des prés, Petite scorsonère	–	LC	NT	AC	3	–
<i>Scorzoneroides pyrenaica</i> (Gouan) Holub, 1977	Liondent des Pyrénées, Fausse scorsonère des Pyrénées	–	LC	NT	R	–	–
<i>Sedum annuum</i> L., 1753	Orpin annuel	–	LC	NT	R	–	–
<i>Spinulum annotinum</i> (L.) A.Haines, 2003	Spinulum interrompu, Lycopode interrompu, Lycopode à feuilles de genévrier, Lycopode à rameaux d'un an	PR	LC	LC	AR	3	–
<i>Teesdalia nudicaulis</i> (L.) W.T.Aiton, 1812	Téedalie à tiges nues	–	LC	NT	AR	2	–
<i>Viola tricolor</i> subsp. <i>saxatilis</i> (F.W.Schmidt) Arcang., 1882	Violette des rochers, Pensée des rochers	–	LC	NT	R	–	–

Annexe 4. Liste des espèces floristiques exotiques envahissantes observées sur la commune de Le Ménil. Nat : Naturalisée, Occ. : Occasionnelle, Rareté régionale : RR, R, AR, AC, C, CC à CCC (extrêmement commun) avec R : rare, A : assez, C : commun

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Statut	Rareté
<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu	Nat.	Implantée	AC
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia de David, Buddleia du père David, Arbre-à-papillon, Arbre-aux-papillons	Nat.	Implantée	AC
<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	Épilobe cilié	Nat.	Potentiellement envahissante	AC
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Érigéron annuel, Vergerette annuelle, Sténactide annuelle	Nat.	Implantée	CC
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada	Nat.	Liste observation	CC
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	Galinsoga quadriradié, Galinsoge quadriradiée, Galinsoga cilié, Galinsoge ciliée	Nat.	Mineure	C
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	Impatiante glanduleuse, Balsamine de l'Himalaya, Balsamine géante, Balsamine rouge	Nat.	Implantée	C
<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc ténu, Jonc grêle, Jonc fin	Nat.	Implantée	CC
<i>Lysimachia punctata</i> L., 1753	Lysimaque ponctuée	Nat.	Emergente	AR
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune, Vigne-vierge à cinq folioles, Vigne-vierge insérée	Nat.	Implantée	CC
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon, Reynoutrie du Japon	Nat.	Implantée	CC
<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	Renouée de Bohême, Reynoutrie de Bohême	Nat.	Emergente	R
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Acacia blanc, Robinier, Robinier faux acacia	Nat.	Implantée	CC
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Tête d'or	Nat.	Implantée	C
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Tête d'or	Nat.	Implantée	C
<i>Spiraea alba</i> Du Roi, 1772	Spirée blanche	Nat.	Emergente	RR
<i>Spiraea japonica</i> L.f., 1782	Spirée du Japon	Occ.	Emergente	R
<i>Spiraea x billardii</i> Héringq, 1857	Spirée de Billiard	Nat.	Emergente	R

Annexe 5. Liste des espèces faunistiques recensées sur la commune de Le Ménil. ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, EDP : Espèce Déterminante Parc

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives « Oiseaux » ou « Habitats »	Liste rouge européenne	Liste rouge nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Grand-Est	Dernière année d'observation	Statut	EDP
Mammifères terrestres								
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	/	LC	LC	/	2020	Règlementée	P4
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	/	/	LC	/	2023	Règlementée	P4
<i>Felis silvestris</i>	Chat forestier, Chat sauvage	CDH4	/	LC	Oui	2021	Protégée Règlementée	P3
<i>Martes foina</i>	Fouine	/	/	LC	/	2014	Règlementée	P5
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	CDH5	LC	LC	/	2021	Règlementée	P4
<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur	/	/	NA	/	2020	Règlementée	/
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	/	LC	LC	Oui	2021	Protégée	P4
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	/	LC	LC	/	2015	/	P5
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	/	LC	LC	/	2020	Règlementée	P5
Chiroptères								
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	CDH2, CDH4	VU	LC	Oui	2022	Protégée	P4
<i>Chiroptera</i>	Chiroptère	CDH4	/	/	/	2022	Protégée	
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	CDH4	/	LC	Oui	2022	Protégée	P4
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	CDH4	LC	LC	Oui	2022	Protégée Règlementée	P4
<i>Myotis sp.</i>	Murin sp.	/	/	/	/	2022	Protégée	/
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	CDH4	LC	NT	Oui	2017	Protégée Règlementée	P3
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	CDH4	/	NT	Oui	2022	Protégée Règlementée	P4
<i>Pipistrellus sp.</i>	Pipistrelle	/	/	/	/	2017	Protégée	/
Oiseaux								
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	/	LC	LC, NA, NA	Oui	2020	Protégée Règlementée	P4

<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	/	LC	NA, LC, NA	/	2019	Protégée Règlementée	P5
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue, Orite à longue queue	/	LC	LC, NA	/	2023	Protégée	P5
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	/	LC	VU, DD, NA	Oui	2022	Protégée	P3
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	/	LC	DD, LC	/	2022	Protégée	P4
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	/	NT	DD, NT	/	2020	Protégée	P5
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	/	LC	NA, NA, LC	Oui	2021	Protégée	P5
<i>Bonasa bonasia</i>	Gélinotte des bois	CDO1, CDO22	LC	NT	Oui	2022	Règlementée	P1
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	/	LC	LC, NA, NA	/	2022	Protégée Règlementée	P5
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	/	LC	VU, NA, NA	Oui	2022	Protégée	P4
<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois	/	LC	NA, LC	Oui	2020	Protégée	P5
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	/	LC	VU, NA, NA	Oui	2022	Protégée	P4
<i>Cinclus cinclus</i>	Cincla plongeur	/	LC	LC	Oui	2021	Protégée	P3
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	/	LC	LC, NA	/	2022	Protégée	P5
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	CDO21, CDO31	LC	LC, NA, LC	/	2022	Règlementée	P5
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	/	LC	LC	Oui	2022	Protégée	P3
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	CDO22	LC	LC, NA	/	2020	/	P5
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeaux freux	CDO22	VU	LC, LC	/	2020	/	P5
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	/	LC	DD, LC	/	2022	Protégée	P5
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	/	LC	NA, LC	/	2023	Protégée	P5
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	/	LC	DD, NT	/	2017	Protégée	P4
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	/	LC	LC, NA	/	2023	Protégée	P5
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	CDO1	LC	LC	Oui	2022	Protégée	P5
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	/	LC	LC	Oui	2022	Protégée	P6
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	/	LC	NA, LC	Oui	2022	Protégée	P3
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	/	LC	NA, VU, NA	Oui	2023	Protégée	P4
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	/	LC	LC, NA, NA	/	2022	Protégée	P5
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	/	LC	NA, NT, NA	/	2022	Protégée Règlementée	P5
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	/	LC	LC, NA, NA	/	2022	Protégée	P5

<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du nord, Pinson des Ardennes	/	LC	NA, DD	/	2022	Protégée	P5
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	CDO22	LC	LC, NA	/	2022	/	P5
<i>Glaucidium passerinum</i>	Chevêchette d'Europe, Chouette chevêchette	CDO1	LC	NT	Oui	2021	Protégée Règlementée	P2
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	/	LC	DD, NT	/	2022	Protégée	P4
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	/	LC	NA, LC, NA	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	CDO1	LC	NT, NA, NA	Oui	2023	Protégée	P3
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	/	LC	LC	/	2022	Protégée	P4
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	/	LC	LC, NA	Oui	2022	Protégée	P3
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	CDO1	LC	LC, NA	Oui	2023	Protégée	P4
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	CDO1	LC	LC, NA	Oui	2022	Protégée Règlementée	P5
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	CDO1	LC	NA, VU, VU	Oui	2023	Protégée Règlementée	P4
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	/	LC	LC, NA	/	2021	Protégée	P5
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	/	LC	LC, NA	/	2022	Protégée	P5
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	/	LC	NT, DD	Oui	2023	Protégée	P4
<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Cassenoix moucheté	/	LC	LC, NA	Oui	2021	Protégée	P2
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	/	LC	LC, NA, NA	/	2023	Protégée	P5
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	/	LC	LC, NA	/	2023	Protégée	P5
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	/	LC	LC, NA, NA	/	2022	Protégée	P4
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	CDO1	LC	LC, LC	Oui	2017	Protégée Règlementée	P4
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	/	LC	LC, NA, NA	/	2022	Protégée	P5
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	/	LC	NA, LC	Oui	2022	Protégée	P5
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	/	LC	LC, NA, NA	/	2022	Protégée	P5
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	/	LC	NT, NA	Oui	2022	Protégée	P3
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	/	LC	NT, DD	/	2022	Protégée	P3
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	CDO22	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	/	LC	LC	/	2022	Protégée	P5
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	/	LC	VU	Oui	2023	Protégée	P4
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	/	LC	LC	/	2022	Protégée	P5
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	/	LC	LC, NA	/	2023	Protégée	P5

<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	/	LC	VU, NA	Oui	2023	Protégée	P3
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	/	LC	NA, NA, LC	/	2022	Protégée	P5
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	/	LC	NA, NT, NA	/	2022	Protégée	P4
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	/	LC	NT, NA, NA	Oui	2022	Protégée	P5
<i>Sitta europaea</i>	Sitelle torchepot	/	LC	LC	/	2020	Protégée	P5
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	/	LC	DD, NA, LC	Oui	2022	Protégée	P2
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	/	LC	NA, LC	/	2023	Protégée	P5
							Règlementée	
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	CDO22	LC	LC, NA, LC	/	2022	Règlementée	P5
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	/	LC	NA, NA, LC	/	2022	Protégée	P5
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	/	LC	DD, NT	/	2023	Protégée	P5
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grissette	/	LC	DD, LC	/	2023	Protégée	P5
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	/	LC	LC, NA	/	2022	Protégée	P5
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	CDO22	LC	LC, NA, NA	/	2023	Règlementée	P5
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	CDO22	LC	NA, NA, LC	/	2021	Règlementée	P5
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	CDO22	LC	LC, LC	Oui	2022	Règlementée	P4
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	CDO22	LC	NA, LC, NA	/	2022	Règlementée	P5
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	/	LC	LC, NA	Oui	2020	Protégée	P3
Reptiles								
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	/	NE	LC	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	CDH4	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	/	LC	LC	Oui	2020	Protégée	P5
Insectes - Orthoptères								
<i>Bicolorana bicolor</i>	Decticelle bicolore	/	LC	NE	Oui	2022	/	P5
<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Decticus verrucivorus</i>	Dectique verrucivore, Sauterelle à sabre, Sauterelle rondue, Dectique commun	/	LC	NE	Oui	2022	/	P3
<i>Euthystira brachyptera</i>	Criquet des Genévriers	/	LC	NE	Oui	2022	/	P4
<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux, Oedipode bimouchetée	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Criquet duettiste, Sauteriot	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux, Gomphocère, Gomphocère fauve	/	LC	NE	/	2022	/	P5

<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre, Grillon des champs, Gril, Riquet, Cricri, Grésillon, Grillon sauvage, Petit Cheval du Bon Dieu, Grill	/	LC	/	/	2022	/	P5
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée, Sauterelle ponctuée, Barbitiste très ponctué	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Myrmeleotettix maculatus</i>	Gomphocère tacheté, Gomphocère double-signe	/	LC	NE	Oui	2022	/	P1
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois, Grillon forestier, Nemobie forestier, Némobie forestière	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Oedipoda caerulescens</i>	Ædipode turquoise, Criquet à ailes bleues et noires, Criquet bleu, Criquet rubané, Ædipode bleue, Ædipode bleuâtre	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	/	LC	NE	Oui	2022	/	P4
<i>Omocestus viridulus</i>	Criquet verdelet, Criquet smaragdin	/	LC	NE	Oui	2022	/	P3
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée, Ptérolèpe aptère	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle grisâtre, Dectique gris	/	LC	/	/	2022	/	P5
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures, Oedipode parallèle	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée, Dectique brévipenne	/	/	NE	/	2022	/	P5
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Stenobothrus lineatus</i>	Criquet de la Palène, Sténobothre ligné, Criquet du Brachypode	/	LC	NE	Oui	2022	Protégée	P4
<i>Tettigonia cantans</i>	Sauterelle cymbalière, Sauterelle chanteuse	/	LC	NE	/	2022	/	P3
Insectes - Odonates								
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	/	LC	LC	/	2022	/	P5

<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	/	LC	LC	/	2022	/	P5
Insectes - Lépidoptères								
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour, Paon de jour, Oeil-de-Paon-du-Jour, Paon, Oeil-de-Paon	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue, Vanesse de l'Ortie, Petit-Renard	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé, Piéride de l'Aubépine, Piéride gazée, Piéride de l'Alisier, Piéride de l'Aubergine	/	LC	LC	Oui	2022	/	P3
<i>Boloria euphrosyne</i>	Grand collier argenté, Nacré sagitté	/	LC	LC	Oui	2023	/	P3
<i>Boloria selene</i>	Petit Collier argenté, Nacré fléché	/	LC	NT	Oui	2023	/	P3
<i>Brenthis ino</i>	Nacré de la Sanguisorbe, Nacré des marais, Nacré de la Reine-des-prés, Ino, Nacré mauve, Grande Violette	/	LC	LC	Oui	2022	/	P3
<i>Brintesia circe</i>	Silène, Circé	/	LC	LC	/	2022	/	P4
<i>Callophrys rubi</i>	Thécla de la Ronce, Argus vert	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale, Arcanie	/	LC	LC	/	2022	/	P4
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun, Procris, Petit Papillon des foins, Pamphile	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Colias crocea</i>	Souci	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Cupido argiades</i>	Azuré du Trèfle, Petit Porte-Queue, Argus mini-queue, Myrmidon		LC	LC		2022		P5
<i>Cyaniris semiargus</i>	Azuré des Anthyllides, Demi-Argus, Argus violet	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Erebia meolans</i>	Moiré des Fétuques	/	LC	LC	Oui	2022	/	P3
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise, Artémis, Damier printanier, Mélitée des marais, Mélitée de la Scabieuse, Damier des marais	CDH2	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P2

<i>Fabriciana adippe</i>	Moyen Nacré, Grand Nacré	/	LC	LC	Oui	2022	/	P4
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron, Limon, Piéride du Nerprun	/	LC	LC	/	2017	/	P5
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré, Latonia, Lathone	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Lasiommata maera</i>	Némusien, Ariane, Némutien, Satyre	/	LC	LC	/	2023	/	P4
<i>Lycaena alciphron</i>	Cuivré mauvin, Cuivré flamboyant, Argus pourpre	/	LC	LC	Oui	2022	/	P2
<i>Lycaena hippothoe</i>	Cuivré écarlate	/	LC	LC	Oui	2022	/	P2
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun, Argus bronzé, Bronzé	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux, Argus myope, Polyommate Xanthé	/	LC	LC	/	2023	/	P4
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil, Myrtille, Jurtine, Janire	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil, Échiquier, Échiquier commun, Arge galathée	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélampyre, Damier Athalie	/	LC	LC	/	2022	/	P4
<i>Melitaea parthenoides</i>	Mélitée de la Lancéole, Mélitée des Scabieuses, Damier Parthénie	/	LC	LC	Oui	2022	/	P3
<i>Nymphalis antiopa</i>	Morio, Manteau royal, Velours, Manteau-de-deuil	/	LC	LC	Oui	2023	/	P3
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine, Sylvain, Sylvine	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Papilio machaon</i>	Machaon, Grand Porte-Queue	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis, Argus des Bois, Égérie	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Phengaris arion</i>	Azuré du Serpolet, Azuré d'Arion, Argus à bandes brunes, Arion, Argus Arion	CDH4	EN	LC	Oui	2022	Protégée	P2
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du Chou, Grande Piéride du Chou, Papillon du Chou	/	LC	LC	/	2017	/	P5
<i>Polygonia c-album</i>	Gamma, Robert-le-diable, C-blanc, Dentelle, Vanesse Gamma, Papillon-C	/	LC	LC	/	2022	/	P5

<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane, Argus bleu, Azuré d'Icare, Icare, Lycène Icare, Argus Icare	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Pseudophilotes baton</i>	Azuré du Thym, Azuré de la Sariette, Argus du Thym, Argus pointillé	/	LC	LC	Oui	2022	/	P1
<i>Speyeria aglaja</i>	Grand Nacré, Aglaé, Moyen-Nacré	/	LC	LC	/	2022	/	P4
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du Dactyle, Hespérie européenne (au Canada), Ligné, Hespérie orangée	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque, Thaumas, Bande noire	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain, Amiral, Vanesse Vulcain, Chiffre, Atalante	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des Chardons, Belle-Dame, Vanesse de L'Artichaut, Vanesse du Chardon, Nymphe des Chardons	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	CDH2	/	NE	/	2022	/	/
<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-Sphinx, Sphinx du Caille-Lait	/	/	/	/	2022	/	/
Poissons								
<i>Salmo trutta</i>	Truite fario	CDH2	LC	LC	Oui	2023	Protégée	/
Ecrevisse								
/								
Mollusques								
/								
Amphibiens								
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	CDH2, CDH4	LC	VU	Oui	2021	Protégée	P4
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	/	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	/	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	CDH5	LC	LC	Oui	2023	Protégée Règlementée	P5
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	/	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P5